Duvernay, Frères & Dansereau
Propriétaires-Rédacteurs

BUREAUX:—212 & 214, RUE NOTRE-DAME
COIN DE LA RUE ST. GABRIEL
MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS
Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - $8.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 5.00
" HEBDOMADAIRE - - - - 1.00

49me année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, MERCREDI MATIN, 13 DECEMBRE 1876. No. 80

Aux Cordonniers

CHAUSSURES en feutre sans couture et pantoufles.

C. MOYER,
Manufacturer de feutre de Berlin, Ont.

Les personnes désireuses d'acheter, voudront bien donner leurs commandes immédiatement.
Agents pour le gros dans la Province de Québec et dans les Provinces Maritimes : Ascher & Cie., 481, Rue St. Paul, Montreal.
28 Novembre. 68—um k

GODFROI CHAPLEAU

MANUFACTURIER DE

COFFRES - FORTS

DE LA PUISSANCE

Coffres-Forts à l'épreuve du feu et à l'épreuve du feu et des voleurs.

MEDAILLE D'ARGENT
A l'Exposition du Centenaire, Philadelphie 1876.

PREMIER PRIX
A l'Exposition Provinciale de 1873, Montréal.

PREMIER PRIX
A l'Exposition Provinciale de 1873, Ottawa.

Ces Coffres-Forts dont la popularité grandit de jour en jour réunissent toutes les qualités nécessaires aux Cuves de Sûreté. Le Ciment renfermé entre deux fers, est ainsi placé de manière à laisser un espace d'un demi-pouce entre la boîte en fer et la pièce en bois, formant l'intérieur du Coffre. De cette façon, l'air circule facilement dans cet espace entre le fer et le bois, et permet au Coffre même, en cas d'incendie, de résister à l'action du feu et exclut toute humidité à l'intérieur. Ces améliorations rendent mes Coffres supérieurs à ceux de toute autre fabrique.

Les pentures de mes Coffres-forts sont en fer battu avec bases en acier et très-solides ; au moyen d'une vis fixée en bas, on peut lever ou baisser la porte, dans le cas où elle serait dérangée par un long usage.

On pourra se convaincre de la vérité de mes assertions en visitant l'établissement.

ET AUSSI MANUFACTURIER DE

Garnitures Intérieures pour Voûtes en fer, avec Portes à l'épreuve des voleurs.
Portes et Volets en fer à l'épreuve du feu.
Portes en Fer pour Banques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières
Coffres de Sureté pour la préservation de Documents Importants, Billets de Banques, Débentures, etc.
Serrures Brevetées, spécialement adaptées aux Portes de Voûtes, Banques, Coffres-Forts et Presses, Soliveaux en fer, Ponts en fer, etc.
Un grand nombre de Coffres-Forts de seconde-main, de diverses fabriques, seront vendus à bien bon marché.

AINSI QUE MANUFACTURIER
D'OUTILS POUR TAILLEURS DE PIERRE
BUREAU : 320, Rue St. Laurent
MONTREAL.
13 nov. a k—55

MACHINES à BRIQUE

Machines à Brique de différentes dimensions et à différentes vitesses.

Machines à brique fonctionnant d'elles-mêmes, de divers dimensions.
Des circulaires descriptives sont envoyées sur demande.
Aussi, Machine à Brique A Levier
BULMER & SHEPPARD,
243, rue Parthenais,
Montréal
Sept.—130 a k

FABRIQUES ET CARRÉS A VENDRE

Les soussignés informent respectueusement le commerce et le public en général qu'ils manufacturent maintenant des Briques à leurs remises de Briques, sur la Pointe "Gale" ; ils vont aussi ouvrir des Puits de Sable, et seront prêts cet automne à prendre des contrats pour la pierre de fondation et pour la chaux.

On pourra obtenir les informations nécessaires en s'adressant au Bureau No. 147, Rue St. Jacques
HOGAN & BEAUFORT,
147 Rue St. Jacques.
1 août 175—

Avis aux Constructeurs et aux Contracteurs.

MM. McGAURAN & TUCKER ont transporté leur principale cour et leurs bureaux au coin des Rues St Joseph et Canning, avoisinant leur manufacture de persiennes portes et boîtes, et leur moulin à scier et à planer le bois, et ils ont considérablement augmenté leurs moyens d'exploiter toutes les branches du commerce de bois. Leur stock de bois de sciage comprend planches, croûtes de sapin, planche étroite, verte et roche, de toutes grandeurs et épaisseurs, bittes ou prépares, scantling, lattes, bardeaux, pin, bois durs, bois carré et plat, cèdre fendu et rond, etc. etc. Leur fabrique de portes et persiennes est sous la direction d'un homme du métier très-capable et ayant une longue expérience ; il a jusqu'ici donné pleine satisfaction à nos nombreuses pratiques, et nous serons plus à même d'exécuter les ordres de ce département, pour cette espèce de moulures de maison, rapidement et de manière à satisfaire les intéressés. Exposition de balles de toutes sortes fait à court avis, et aux plus bas prix du marché. Les ordres envoyés par la malle recevront une attention immédiate.
Conditions libérales.
McGAURAN & TUCKER.
19 juil st.—239 a k

AUX EPICIERS.

Reçu 300 DEMI-CAISSES en natte d'excellent THE DU JAPON,

25 CENTS

Envoyez chercher des échantillons.

Hendrey & Cowan
IMPORTATEURS
30, RUE DE L'HOPITAL
17 Novembre. 59—r

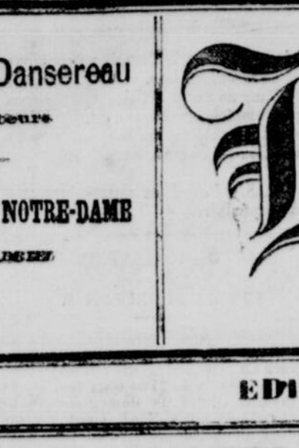

LE PUBLIC et le CLERGÉ
trouveront toujours dans notre maison des
Epiceries de premier choix et des Vins purs,
tels que Vin de Sicile, Sauterne, Malère (avec certificat), O Porto, Sherry, et Champagnes de toutes qualités. Nous recommandons surtout aux médecins des Vins supérieurs pour les malades.
H. MATHIEU & FRERE,
88, Rue Notre-Dame.
4 Novembre. 47

Maison Nationale

No, 77, RUE NOTRE-DAME,

Magasin connu et la Pharmacie Picault.

M. VICTOR TRUDEL devant rester à la tête de la MAISON NATIONALE a l'honneur de prévenir le public qu'il continuera les affaires de la maison à la même place, Rue Notre-Dame, No. 77 porte voisine de la PHARMACIE PICAULT. Le public trouvera constamment à son magasin l'assortiment le plus varié et le plus complet d'EPICERIES, VINS, LIQUEURS, FRUITS, CONSERVES, etc., etc.
La Maison n'épargnera rien pour satisfaire le public et mériter son entière confiance.
N.B.—Les Vins destinés à l'usage du St. Sacrifice de la Messe ; et pour la vente desquels il a obtenu la bienveillante approbation de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, seront l'objet d'un soin spécial, de manière à ce que rien ne puisse en altérer la pureté.
23 août. r—9

Entrepot Royal de Thé et Café

Nous venons de recevoir un nouveau lot de
Sardines Russes marinées en petits barils
" " roulés " "
" Kamouraska en petites tinettes
AUSSI,
Sardines à l'huile sans arêtes
Saumon frais en boites
Anguilles marinées en boites
Haddocks fumés
Fromage ruffiné de l'Ile d'Orléans
Fromage à la crême
Fromage de Gruyère
Pêches, Cerises, Poires, Fraises, Abricot
Bâ-t-l'inde sucré.

Dufresne & Mongenais

221, RUE NOTRE-DAME
5 déc,—r 74

Les Cultivateurs et les Marchands de la Campagne

Feront bien de se rendre chez

W. R. STROUD

quand ils voudront avoir d'excellent thé à bon marché.

Bon Thé vert à 30c la livre

QUATRE LIVRES POUR UNE PIASTRE

Entière satisfaction garantie. C'est le thé le moins cher qu'on puisse trouver dans le pays.

67, rue St. Laurent et 463, rue Ste. Marie.
5 déc.—s 74

80,000 CIGARES de la HAVANE

Qualités de choix

Vendues à 20 par cent au dessous de leur valeur.

McGarity & Hutchison
3 et 5, RUE ST. ANTOINE,
Près du Carré Victoria.
27 oct.—s 43

SAUVEZ VOTRE ARGENT
EN VOUS SERVANT DE LA
The British Egg & Butter Powder
Qui remplacera très-bien les Oeufs et épargnera beaucoup de beurre, pour faire toutes sortes de
Patisseries, Biscuits, &c., &c.
Elle est vendue en paquet de 10 cents chez tous les Epiciers, et en grosses DE VINS & HOLTON
Demandez la et insistez pour l'avoir.
13 Janvier. 69—r

FEUILLETON.

LE LAC AUX MILLIONS.

(SUITE.)

CHAPITRE LXXX

Au dehors, les pirates commençaient à reculer.

Ils avaient vu tomber plusieurs tirailleurs, et ils voyaient clairement qu'ils ne forceraient pas facilement l'entrée de la grotte.

Galloni, voyant ses éclaireurs se replier à la hâte, poussait d'inutiles : *En avant* !

C'était à reculons que l'on marchait.

Il tenta, aussi inutilement, de les encourager par des flatteries.

Rien ne put décider les pirates à faire un pas de plus.

Galloni voyait son plan d'attaque échouer misérablement.

"Eh bien ! s'écria-t-il, moi, j'ai trouvé le moyen de nous venger des trappeurs sans risquer la vie d'un seul homme."

Cette déclaration émise avec assurance fit dresser l'oreille aux pirates.

Ils n'osaient pas y croire ; mais la curiosité était vivement excitée.

—S'il pouvait dire vrai, pensaient-ils tous.

—Voici mon projet, reprit Galloni.

"Nous allons creuser cinq mines sur la croûte de roche et de terre qui forme dôme au-dessus de la grotte.

"Nous ferons facilement sauter cette voûte qui paraît si solide.

"Elle s'effondrera et les trappeurs seront infailliblement engloutis sous ses débris."

Cette nouvelle idée eut un plein succès.

Elle fut immédiatement adoptée.

Et cela se comprend.

Il valait mieux faire un peu de terrassement que d'affronter le feu de ceux que l'on venait d'attaquer si inutilement.

Les balles des trappeurs ne pouvaient atteindre les travailleurs, et les trous de mines seraient creusés facilement et en toute sécurité.

Sans plus tarder, les pirates se mirent à la besogne.

Tous piochèrent avec ardeur.

Ils tenaient un sûr moyen de vengeance.

Ils voulaient en user au plus vite, craignant sans doute qu'il ne leur échappât.

Galloni est alors au milieu de ses hommes.

Il n'y a plus de balles à redouter ; pourquoi ne serait-il pas à son poste ?

Il a d'ailleurs repris tout son empire sur les pirates.

Ses commendements sont lancés avec une parfaite assurance, et on lui obéit, pour le moment, avec une entière soumission.

Tous les bandits creusent et minent avec un admirable entrain.

Gallonie va et vient avec une activité sans pareille.

Il est partout, surveille tout, pense à tout.

Il n'a commis qu'une négligence, un simple oubli.

Il n'a pas pensé à faire surveiller et garder l'entrée de la grotte.

Pour un si habile capitaine, c'est une faute impardonnable.

Quand on a des trappeurs à combattre, il ne faut rien oublier.

Tomaho et Sans-Nez ne tardèrent par à s'apercevoir qu'ils n'étaient pas surveillés, et ils ne surent à quoi attribuer la brusque et complète disparition des pirates.

Etait-ce peur ou ruse ?

Sans-Nez voulait s'en assurer en risquant une reconnaissance.

Tomaho préférait attendre les événements.

Il y eut commencement de discussion.

Mais au moment où le raisonnement du Parisien allait triompher, le géant commanda le silence d'un geste.

Il prêta l'oreille.

On entendit alors très distinctement des coups sourds paraissant venir d'en haut.

Tomaho écouta avec plus d'attention.

—Les vautours pâle creusent dans la voûte, dit-il.

—Bon ! s'écria Sans-Nez.

"Ils ont le temps de piocher pour percer un toit aussi solide.

"J'ai bien envie de les voir travailler.

"Je comprends maintenant.

"Ils ont abandonné l'attaque de notre barricade qui leur a paru trop bien défendue ; il leur est venu une autre idée et ils s'empressent de la mettre en pratique sans songer à nous garder.

"Quels imbéciles que ces pirates !

"Allons les voir un peu.

Viens tu, Cacique ?

—Je ne veux pas contrarier mon frère, dit Tomaho.

Et il déplaca une roche énorme aussi facilement qu'un maçon eût manié un moellon.

Sans-Nez se faufila le premier par l'ouverture.

Tomaho le suivit après avoir recommandé aux femmes de ne pas se laisser surprendre.

Avec toutes les précautions possibles, rampant et se dissimulant derrière les rochers et les touffes d'arbustes, nos deux braves compagnons arrivèrent à cinquante pas d'un point où une trentaine de pirates travaillaient activement à creuser une mine.

Ils suivirent l'opération pendant quelques minutes, cherchant à en deviner le but.

Ils s'aperçurent que le même travail s'executait sur cinq points différents.

Sans-Nez s'approcha de Tomaho qui se baissa et tendit l'oreille.

—Je crois les comprendre, dit tout bas le Parisien.

"Ils veulent faire effondrer la voûte du souterrain et nous écraser sous les décombres.

"Mais nous verrons bien.

"En attendant, choisissons le moment favorable et envoyons quelques balles à ces brigands en manière d'adieu.

"Quand je serai prêt, je parlerai."

[A CONTINUER.]

TELEGRAPHIE

(De toutes les parties du Monde.)

Service privé de "La Minerve."

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Québec, 12.

L'ORATEUR prend son siege à 3. 10 m.

M. O'GILVIE présente une pétition contre le bill des Sœurs de la Providence.

M. VERRAULT présente le 14me rapport du comité des ordres permanents.

L'Hon. M. CHAPLEAU présente le 8me rapport du comité des bills privés.

M. BACHAND présente un bill concernant les compagnies d'assurances contre le feu. Il explique que ce bill avait pour but de mettre les compagnies sous le contrôle du gouvernement et de diminuer le taux de l'assurance. Au moyen de cette mesure, les frais d'administration qui sont énormes et dépassent souvent les pertes payées par les compagnies, seront considérablement diminuées.

M. O'GILVIE dit que sous ce dernier rapport, l'Hon. député de St Hyacinthe devait se tromper, car une compagnie dont les frais d'administration dépasseraient les pertes, ne pourrait subsister.

L'Hon. M. CHURCH dit que la Chambre ne connaissant pas encore le bill dans tous ses détails, ne devait pas s'opposer à sa première lecture.

M. HOUDE (Maskinongé) dit que c'est avec chagrin qu'il constate que le gouvernement ne semble pas disposé à faire quelque chose pour l'agriculture. C'est une question sur laquelle il est obligé de revenir tous les ans, sans jamais obtenir une satisfaction suffisante. Il espère que le comité de l'agriculture sera convoqué demain, et que tous les membres se feront un devoir d'assister à la réunion.

Il insiste également sur l'importance de la publication d'un journal agricole illustré.

L'Hon. M. CHAPLEAU répond que le gouvernement fait tout en son pouvoir pour promouvoir l'agriculture, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le budget, et qu'il a demandé des crédits considerables pour assurer la publication d'un journal agricole et pour d'autres objets qui touchent de près aux intérêts des cultivateurs.

M. MATHIEU présente un bill pour définir les privilèges des propriétaires des remorqueurs et de bateaux à vapeur.

La Chambre prend en considération le rapport du comité général sur les subsides et adopte l'item de 845,000, conseré à l'immigration et au repatriement.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur l'acte des clauses générales de l'incorporation des villes.

Le comité rapporte le bill avec amendements.

Le bill est lu une troisième fois et passé.

L'Hon. M. CHURCH ayant fait motion que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et budget supplémentaire pour l'année courante et ceux de la prochaine année fiscale,

M SHEHYN dit que c'est avec regret qu'il constate que le gouvernement retarde d'une façon indéfinie la question du réglement de prêt aux incendiés, malgré les représentations qui lui sont adressées depuis longtemps par les victimes du sinistre de 1845. Une foule d'intérêts sont en souffrance, et une solution immédiate est indispensable. Il pense que si le gouvernement avait eu affaire à une riche corporation, la question serait réglée depuis longtemps ; mais comme il ne s'agissait que de pauvres veuves et d'orphelins, d'individus n'ayant pas d'influence politique, aucune mesure n'avait été prise jusqu'à présent. On veut prétendre que cette question ne peut être séparée de celle du réglement de la dette entre Ontario et Québec, mais depuis 1869, on a fait des remises partielles et on aurait pu tout aussi bien arriver à une solution définitive qui aurait soulagé bien des gens dans la détresse.

L'Hon. M. CHAPLEAU félicite l'Hon. député du soin qu'il semble vouloir prendre de ses électeurs, mais il regrette qu'il ait cru devoir attaquer le gouvernement à propos de cette question, car le gouvernement a fait plus que ne peut faire le député de Québec pour venir au secours de ces incendiés. En soulevant les préjugés en ce moment, l'Hon. député ne fait que nuire aux intérêts de ceux qu'il veut défendre. Il semble oublier que le gouvernement comprend parfaitement la situation et qu'il a mis tout en œuvre pour la régler. M. le député de Québec-Est a parlé de gens pauvres, mais ignore-t-il que dans beaucoup de cas ce sont des usuriers qui doivent profiter de la remise demandée ? S'il l'ignore, le gouvernement ne l'ignore pas. Il met l'Hon. député au défi de citer un seul cas où le gouvernement a pressuré ou maltraité des incendiés pauvres et nécessiteux. L'Hon. député reproche au gouvernement de n'avoir pas publié le rapport de l'enquête faite à ce sujet ; il devrait savoir que la publication de ce rapport aurait compromis les intérêts pécuniaires d'un grand nombre de personnes, mais si l'Hon. député veut avoir des renseignements sur cette question, le gouvernement lui en donnera, mais en particulier. Le règlement de la question du partage de l'actif entre les provinces de Québec et d'Ontario est à la veille de se faire, et il faut absolument attendre cette solution pour pouvoir faire la remise, si la province de Québec faisait une remise de $150,000, ou si la province d'Ontario voulait reconnaître que cette partie de l'actif était nulle ; ce n'est pas avec de telles interpellations qui parviennent à la connaissance du gouvernement d'Ontario, ce n'est pas en faisant du bruit autour de cette question, ce n'est pas en donnant trop d'importance à ces réclamations, ce n'est pas par de tels moyens que l'on améliorera le sort des malheureux incendiés. Chaque fois que l'on prouvera au gouvernement, et la chose n'est pas difficile; qu'il faut user de clémence envers tel ou tel incendié, il ne se montrera pas trop dur. C'est la prudence qu'il faut dans cette circonstance et c'est au cas actuel que l'on peut appliquer le dicton "la parole est d'argent, mais le silence est d'or."

M. JOLY est surpris d'entendre le gouvernement déclarer qu'il fallait encore aujourd'hui observer les règles de la prudence. Il se souvient que M. Langelier, qui siégeait à côté de lui il y a deux ans, avait été accusé de tiédeur pour avoir, dans une circonstance semblable, engagé le gouvernement à ne pas s'engager à la légère.

Si l'on considère sérieusement la situation, on verra que la question du règlement de la dette entre Ontario et Québec est plus que jamais loin d'être réglée ; l'excuse du gouvernement n'a donc aucune valeur. On accuse bien à tort l'Hon. député de faire de la popularité, on devrait comprendre qu'il ne fait que son devoir envers les incendiés que le gouvernement qualifie aujourd'hui bien légèrement de solliciteurs fatigants.

L'Hon. CHURCH, répondant à cette dernière partie du discours du chef de l'opposition, dit que si le partage de l'actif n'est pas encore accompli, la faute ne retombe pas sur le gouvernement de Québec, mais bien sur les amis politiques de l'Hon. député de Lotbinière et le gouvernement de la province d'Ontario.

L'opposition ne peut pas dire que le gouvernement de Québec n'a pas fait tout en son pouvoir pour régler cette question.

En réponse à M. Joly, il affirme de nouveau qu'il était expressément entendu entre les représentants des deux provinces que la question devrait être portée devant le conseil privé de la Reine aussitôt que possible.

M RINFRET trouve que les retards apportés au règlement de la question n'ont pas de raison d'être et il se rappelle que lorsqu'il s'est présenté dans Québec-Est, le gouvernement lui avait dit que l'affaire du prêt aux incendiés serait promptement réglée.

Il est surpris de constater un changement dans la politique du ministère et pense que le gouvernement a fait preuve d'apathie.

M. MATHIEU affirme que si le gouvernement retarde le règlement de cette question pour des fins politiques, l'opposition ne manquera pas de s'en servir comme d'un engin de guerre.

Il fait ensuite remarquer que l'on doit envisager la question au point de vue des intérêts de toute la province et non au seul point de vue des intérêts des incendiés de Québec.

Il est six heures et l'Orateur laisse le fauteuil.

SEANCE DU SOIR.

L'ORATEUR prend son siége à 7 heures 45 m

Les bills suivants sont considérés en comité et lus une troisième fois :

Bill concernant l'aqueduc de St Jean.—M. Marchand ;

Bill pour autoriser la vente de certains bien immeubles substitués par le testament de Guillaume Morin ;

Bill pour incorporer l'Eglise universaliste de la province de Québec.—L'hon. M. Laframboise ;

Bill pour diviser la municipalité du Township de Cox, dans le comté de Bonaventure, district de Gaspé, en deux municipalités séparées. — M. Beauchesne ;

Bill pour autoriser l'Association Pharmaceutique de la province de Québec à admettre William Whitehead comme licencié en pharmacie.— M. Ogilvie ;

Bill pour amender l'acte incorporant la Bourse de Montréal.—M. Ogilvie ;

Bill pour incorporer le "Fairmount Cemetery Company."—M. Lynch ;

Bill pour incorporer le "Montreal open stock Exchange.—M. Ogilvie.

Les bills suivants sont lus une seconde fois :

Bill pour refondre et amender l'acte d'incorporation de la ville de Berthier.—M. Sylvestre ;

Bill pour incorporer "The Trust Company of Canada."—M. Cameron ;

Bill pour amender les diverses actes incorporant la cité de Québec et pour changer la présente taxe sur la propriété foncière et pour prélever un nouvel emprunt.—M. Rinfret dit Malouin ;

Bill pour incorporer "The Protestant Home for friendless women."—M. Ogilvie ;

Bill pour incorporer le village de Farnham-Ouest, sous le nom de Farnhamville.—L'hon. M. Baker ;

Bill pour définir et régler les limites de certaines municipalités et paroisses des comtés de Nicolet, Arthabaska et Drummond, et pour mettre dans le comté de Nicolet, les parties de ces municipalités et paroisses qui ne s'y trouvent pas.—M. Houde ;

Bill pour ériger une nouvelle municipalité de village dans la paroisse de Notre-Dame-de-Grâce.—M. Taillon.

Bill pour incorporer la Compagnie de Mines du Canada.—L'hon. M. Chapleau.

M. MARCHAND demande au gouvernement des explications sur la question du repatriement et spécialement au sujet de l'établissement de colonisation de la Patrie.

L'hon. M. GARNEAU répond que l'œuvre de repatriement est terminée dans le comté de Compton. A ce sujet, l'hon. Ministre déclare qu'il désire rectifier une erreur qui s'est glissée dans un journal de cette ville, qui a dit que l'un des agents de colonisation recevait $80 par mois, tandis qu'il ne perçoit que $20 pour demeurer en fonctions par intérim.

M. MARCHAND dit qu'on devrait donner aux canadiens venant des Etats-Unis les mêmes avantages qui sont accordés aux émigrés européens venant s'établir dans la Province de Québec.

M. MOLLEUR se range du côté de l'hon. député de St. Jean, et dit qu'on ne faisait rien pour retenir les canadiens dans le pays.

L'Hon. M. GARNEAU dit que la faute devait peser sur le gouvernement fédéral qui refusait d'adopter un tarif protecteur.

M. MOLLEUR dit que le tarif protecteur présente aussi des grands dangers

M. DECHESNE se déclare en faveur du système de colonisation mis en pratique à la Patrie par le gouvernement.

M. WURTELE s'étonne de voir qu'en face des reproches que l'on fait au gouvernement de dépenser beaucoup trop pour les fins de la colonisation et de la justice, un honorable député, représentant Québec-Est, soit venu demander au gouvernement la remise du prêt aux victimes de l'incendie de 1845. Cette année là Québec fut ravagé par la terrible conflagration ; les incendiés voulurent reconstruire leurs maisons et pour leur venir en aide le gouvernement émit des débentures pour la somme de $400,000 Depuis ce prêt, bon nombre d'incendiés ont vendu leurs maisons et si le gouvernement se rendait à la demande de l'hon. député de Québec-Est, ce sont les nouveaux acquéreurs, dont la plupart sont à l'aise, qui profiteraît de cette libéralité. En 1852, un incendie vint désoler Montréal, mais pour venir en aide aux victimes, on adopta un tout autre système qu'à Québec. Sir Francis Hincks, alors ministre des finances, fit un arrangement par lequel la Compagnie de Prêt et Dépôts du Canada émit une somme de $400,000 pour aider les incendiés à reconstruire, à la condition que la ville de Montréal donnerait des garanties par lesquelles elle s'obligerait à rembourser la susdite somme. Toutefois, dans le cas où la cité n'aurait pu faire face à ces obligations, le gouvernement s'engageait à y faire honneur. Cette somme a été payée, à part une balance insignifiante qui sera bientôt soldée.

La Chambre se forme en comité des subsides ; M. Loranger au fauteuil.

Après l'adoption de plusieurs items,

M. JOLY demande au gouvernement de faire mettre devant la Chambre les plans des édifices parlementaires et entre autres ceux de M. Berlinguet, architecte de Québec.

L'Hon. M. CHURCH dit que le gouvernement n'a certainement pas objection à ce que ces plans soient exhibés aux membres de la Chambre.

M. SHEHYN s'étonne de la demande formulée par l'Hon. député de Lotbinière. Mais le gouvernement a déjà choisi certains plans.

L'Hon. M. CHURCH dit qu'il est heureux de se rendre à la recommandation de l'Hon. député de Lotbinière, et de donner à M. Berlinguet, comme à tout autre architecte, l'occasion de produire ses plans, ce qui ne peut qu'amener les meilleurs résultats.

M. HEARN se plaint que tout cela va amener des lenteurs, et ajoute qu'il y a toujours quelque chose qui empêche ou retarde les améliorations publiques à Québec.

M. JOLY dit qu'il n'a pas l'intention de retarder la construction des édifices parlementaires. Personne ne désire plus que lui voir ces édifices construits aussi vîte que possible. Il est heureux de voir que l'Hon. Trésorier a accueilli avec autant de courtoisie les recommandations qu'il lui a faites, en justice pour M. Berlinguet ou tout autre architecte et en justice pour la ville qui est destinée à voir ces travaux s'accomplir dans ses murs.

M. BEAUBIEN suggère au gouvernement de changer l'emplacement actuel des édifices parlementaires, vis-à-vis l'emplacement que l'on a choisi ; de l'autre côté du chemin, il y a, dit-il, un terrain plus large, beaucoup plus élevé et d'où l'on jouit d'une vue splendide. Il appartient au gouvernement fédéral, et peut être pourrait-on l'obtenir en se mettant en relation avec lui.

L'Hon. M. CHURCH dit que cette question pourrait être étudiée par un comité spécial.

La Chambre se forme en comité général sur le bill pour amender de nouveau les lois relatives à l'instruction publique, en ce qui concerne la ville de Sherbrooke.

Ce bill est lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus une 2nde fois :

Bill concernant le salaire de certains shérifs.—L'Hon. M. le procureur-général Angers.

Bill pour corriger une erreur qui se trouve dans l'acte de la législature de cette province, 39 Vic., ch. 40, intitulé : Acte pour amender certaines parties du territoire du St. Maurice, du comté de Champlain, pour les fins représentatives, municipales et d'enregistrement.—L'Hon. M. Chapleau.

Bill pour amender la loi concernant l'instruction publique, quant à ce qui regarde la perception des cotisations scolaires et l'exécution des jugements.—M. Wurtele.

La Chambre s'ajourne à 10.15 hs.

Québec, 12.

Les malles apportées par le vapeur "Prussian", à Halifax, hier, à midi, sont arrivées ici aujourd'hui, à midi et demie.

Le Révd. F. X. Gosselin, premier vicaire de l'église St. Roch, a été nommé curé, en remplacement du Rév. Z. Charest, décédé.

L'infatigable M Kerry, pharmacien de Montréal, est ici pour s'opposer à la passation du bill relatif aux Sœurs de la Providence.

L'Hon. John Sharples, conseiller législatif, est dangereusement malade.

L'échevin Chambers a été élu promaire, hier soir, pendant l'absence de Son Honneur le Maire Murphy qui est parti pour l'Angleterre.

La société protectrice des animaux a tenu aujourd'hui une longue séance, et passé condamnation sur plusieurs cochers de place qui malmènent leurs chevaux.

L'enterrement du regretté M. Z. Charest, curé de St. Roch, a eu lieu ce matin. Il y a longtemps que l'on avait vu affluence aussi nombreuse à des funérailles.

La corporation des pilotes a élu, hier, les directeurs suivants : MM. Gabriel L. Morin, Z. Couillard, V. Vézina, N. Chamberland et L. Asselin.

Ottawa, 12 déc.

La nuit dernière, le feu a complètement détruit le nouveau marché du quartier Wellington. Les pertes sont évaluées à $22,000 et les assurances ne sont que de $10,000. Les commentaires vont leur train ; on croit que le feu a été mis et l'on s'étonne que les secours n'aient pas été plus prompts, vu qu'il y a une station de pompiers droit en face du marché.

Ottawa, 12.

Hier, le gouvernement a réduit de $2 00 à $1 90 le droit sur le lard venant des Etats Unis, moyennant certaines conditions que les expéditeurs devront remplir.

Les élections municipales se préparent très activement.

Le conseil du comté de Carleton doit soumettre aux électeurs l'Acte Dunkin.

A la Cour Suprême, par devant Son Honneur le juge Henry :

Bickford vs. la Cie du chemin de fer de la "Grande Jonction", demandant jusqu'au 1er janvier pour faire imprimer ses factums.

Jugement réservé.

In re McIntyre vs. McCracken, les appelants demandent à être dispensés de déposer au bureau d'enregistrement copies des exhibits dans la dite cause.

Accordé

Dans la cause de l'élection de Charlevoix, M. McIntyre représentant les appelants vs. L'Hon. H. Langevin, C. B., la cause est renvoyée à la prochaine session de la Cour Suprême, le 15 janvier, 1877.

Plusieurs bouchers ont perdu des sommes considérables dans l'incendie du Marché Wellington parcequ'ils ne s'étaient pas fait assurer.

Toronto, 12.

A sa séance d'hier, le Conseil de Ville a donné instructions au commissaire du feu d'inspecter tous les théâtres et de s'assurer s'il y a quelque défectuosité dans les issues des différentes salles.

La Baie, en face de la ville, est complètement gelée.

Le Conseil de Ville a voté une allocation pour faire travailler les ouvriers sans ouvrage à casser de la pierre, pendant l'hiver prochain, et à d'autres travaux.

D'après une statistique officielle, MM Gooderham et Worts, les grands distillateurs, ont fabriqué, depuis 8 mois, 2,096,000 gallons de whiskey, pour lesquels ils ont employé 1,200,000 boisseaux de grain.

Bryson, Ont., 12.

Une veuve Collins est allée noyer ses deux petites filles dans le canal, après les avoir revêtues de leurs plus beaux vêtements. Quand on lui a demandé ce qu'elle venait de faire, elle a répondu : "Je viens de les envoyer au ciel" On croit qu'elle est atteinte d'aliénation mentale.

Aylmer, Middlesex, Ont, 12

Le dépôt de voitures de McDonald & Monteith a été presqu'entièrement détruit par le feu. Néanmoins, on a pu sauver quelques unes des voitures. Pertes $3,000. Assurances, $1,100.

Trois Rivières, 12.

La glace est complètement arrêtée à l'entrée du Lac St. Pierre.

Service de la Presse Associée

Pour "La Minerve."

AMERIQUE.

New-York, 12—A Brooklyn les souscriptions pour les victimes de l'incendie s'élèvent à $6,000.

Cincinnati, 12—On a sérénadé le gouverneur Hayes hier soir. Il a remercié ses amis, mais il a déclaré qu'en pareille occasion il ne voulait point parler politique.

New-York, 12.—Une messe solennelle de *Requiem* a été chantée ce matin à l'église St François-Xavier, pour le repos de l'âme du cardinal Antonelli.

Une dépêche de Tallahasse annonce que le bureau des scrutateurs doit en appeler à la Cour Suprême.

EUROPE

(Par le Câble Transatlantique.)

Liverpool, 12—Arrivé, le vapeur "Italy," de New York.

Londres, 11.—La conférence a admis la nécessité de rectifier la frontière du Monténégro. Elle a aussi déclaré que les turcs doivent évacuer le territoire Serbe et qu'un échange de prisonniers doit avoir lieu.

Ces deux premiers résultats de la conférence font espérer que l'on va en arriver à une entente.

DERNIER BULLETIN.

Quatre Heures A.M.

AMERIQUE.

Washington, 12—Le comité des voies et moyens a examiné le message du Président et divers articles ont été renvoyés à d'autres comités de la chambre.

New York, 12.—Arrivé, la vapeur "Spain," de Liverpool.

Washington, 12.—Le comité judiciaire de la chambre a décidé, par un vote de 7 contre 2, que J. B. Bedford est dûment élu membre du congrès, pour le Colorado.

New York, 12.—Belcher, Park et Cie., fabricants de cigares, ont suspendu leurs paiements. Passif: $100,000.

Tous les paris sur le résultat de l'élection présidentielle, aux salles de Kelly, Bliss et Johnson, ont été déclarés nuls et l'argent remis.

Washington 13.—Abraham Hewitt écrit à l'agent de la presse associée que le Président lui a déclaré qu'il n'y avait pas plus de 63 membres d'élus pour la Caroline du Sud, d'après les certificats du secrétaire d'état.

St. Paul, Minnesota, 12.—Le feu a pris, ce matin, dans l'école Jefferson. Bien que le feu ait rapidement gagné, les professeurs et les élèves ont tous pu se sauver.

EUROPE.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 12 déc—Une dépêche de Paris annonce que la crise ministérielle est terminée. Jules Simon a été nommé président du conseil et ministre de l'intérieur, et M. Martel ministre de la justice. Dufaure et De Marcère se retirent. Les autres ministres gardent leurs portefeuilles pour le moment.

Londres, 13—Le correspondant du "Times" à Vienne télégraphie que la Russie et l'Angleterre sont tout-à-fait d'accord. Cela est dû aux explications données par le général Ignatieff.

En vue de cette entente, la Turquie fait savoir, par un communiqué de ses agents à Vienne, qu'elle s'en tient au traité de Paris et considérera toute tentative d'occupation comme un "casus belli."

A Messieurs les négociants en vins et liqueurs et négociants epiciers.

Nous avons la plaisir de vous informer que nous sommes établis à Londres depuis 1775 pour toute la province pour Messieurs

BISQUIT, DUBOUCHE & CIE.
COGNAC

et que nous avons toujours eu entrepôt en notre établissement bien connu. Nos commis sont les Dits AGENTS en Canada sont désignés :

James Munro & Cie..... Montreal
John Henrie Nephew..... Quebec
O'Born & Cie..... Oporto
P. P. Griffin & Cie, Londres bouteilles assorties de Base & Co, Alex & A. Gilmour & Co., Scott.
Rip Van Winkle," Genièvre...Schiedam

Les importateurs de toutes les bonnes marques de vins et liqueurs.
Leurs prix courants seront envoyés sur demande.
JOHN OSBORN, SON & CIE.,
1, Corn Exchange, Montreal
23 juillet.—238 a k

LA MINERVE

MERCREDI MATIN, 13 DÉC. 1876.

La Corporation et le million. } M. l'échevin David a donné, lundi après-midi, des explications qui, nous le craignons bien, serviront peu à mettre ses qualités d'homme pratique en relief. Si les raisons qu'il a données sont les seules qui aient décidé de son action, nous avons lieu de croire qu'il renoncera à une démarche aussi imprudente. Pour notre part, nous n'aurons pas la moindre hésitation à mettre M. David au défi de nous contredire sur les points suivants.

Il est bien vrai que M. David était absent du Conseil de Ville le jour que l'on y a sanctionné l'arrangement pris avec le gouvernement; mais cela n'empêche pas que, même sans la présence de M. David, la Corporation a pris un engagement solennel qu'aucun échevin n'a aujourd'hui le droit de lui faire briser. L'échevin David a-t-il jamais enrégistré son protêt contre l'adoption des résolutions telles qu'amendées? Puisqu'il a continué à siéger dans le Conseil de Ville, il est certainement tenu de s'imposer un point d'honneur, de faire respecter tous les engagements pris par la Corporation.

Maintenant, des engagements que ls sont-ils?

Voici les propositions soumises au gouvernement et les réponses:

2o. La gare à voyageurs et à marchandises de la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental, sera placée au centre ou aussi près du centre de la ville de Montréal que possible.

Réponse.—Pour amender la dernière clause du No. 2, comme suit:

La dite gare sera située dans la cité de Montréal, *laissant au gouvernement le choix de l'endroit.*

3o. La balance du million échue sera payée en argent ou en bons, devant être acceptés au pair, à l'option du comité des finances du dit Conseil, comme suit, savoir: la moitié aussitôt que le chemin sera complété et ouvert au trafic jusqu'à Hull.

Réponse.—Pour être changé comme suit après, savoir: Un quart de la dite balance aussitôt que le chemin sera ouvert au trafic jusqu'à Ste. Thérèse, un quart lorsque le chemin sera ouvert au trafic jusqu'à Grenville, un quart, lorsque le chemin est ouvert au trafic jusqu'à Papineauville, et l'autre quart, lorsque le chemin sera ouvert jusqu'à Hull.

Ceci ne comprend pas nécessairement l'achèvement des stations, hangars, ateliers de réparation, etc., sur la ligne.

Il appert par l'extrait des minutes du 17 septembre, 1875, que sur motion de M. Nelson, secondé par M. Loranger, ces réponses du gouvernement furent acceptées.

Aujourd'hui, M. David, nous dit: "Quelles garanties avons-nous que le gouvernement construira le dépôt et les usines dans la ville? A cela nous répondrons qu'il n'a pas été question de garanties lors de la conférence entre la Corporation et le gouvernement, pas plus que le gouvernement n'a demandé de garanties à la Corporation de faire les paiements requis, dans le cas où il ferait les mêmes déboursés que, en réalité, il a faits depuis. C'est alors qu'il fallait exiger des garanties, et alors seulement. Les demander aujourd'hui c'est violer la parole donnée.

Comme preuve que le gouvernement entend respecter ses engagements, voici cette partie du contrat qu'il a passé avec l'un de ses entrepreneurs, M. McGreevy.

11o La dite partie de la première part s'engage et consent, par les présentes, à payer le droit de passage sur tout le parcours depuis le Hâvre de Québec *jusqu'à un endroit en dedans de la cité de Montréal, aux ou près des limites nord-est de la dite cité,* tel qu'il sera déterminé plus tard par les commissaires, etc.

Une des dernières clauses du contrat appuie davantage sur cet engagement:

Dans le cas où les commissaires déchargeraient le dit entrepreneur de l'achat du terrain pour une station dans la ville de Montréal, la valeur que représentera le dit achat sera dépensée par lui pour la construction des stations et sur le terrain indiqué par les dits commissaires *en dedans des limites de la cité de Montréal*; il est entendu néanmoins que l'entrepreneur sera seulement obligé à payer le terrain pour une station près des limites nord-est de la dite cité.

Mais, dit M. David, la Corporation de Montréal n'est obligée après tout, de payer que lorsque le chemin de fer ira de Montréal à Ste. Thérèse. Or, la partie actuellement construite n'entre nullement dans la Cité, car la partie qui vient sur les quais n'appartient pas à la Corporation; elle appartient aux Commissaires du Hâvre. Avec toute la déférence due à l'échevin David, nous lui ferons remarquer que cette argumentation est pour le moins de l'enfantillage. S'il était dit que la ligne devait partir d'un terrain appartenant à la Corporation, très-bien. Mais comme il n'y a rien de tel et qu'il suffit que le chemin parte d'un point en dedans des limites de la cité, M. David, comme tout le monde, devra accepter le fait indéniable que les quais sont dans les limites de la ville. Si les quais n'étaient pas dans les limites de la ville, la Corporation imposerait-elle une taxe de $200 aux vapeurs qui y accostent? Du reste, la situation actuelle des lisses remplit d'une manière parfaite les conditions du règlement du million, car la clause 3 dit: "*Le dit chemin à lisses sera commencé au hâvre de Montréal, près et en dedans des limites Est de la Cité.*"

C'est là qu'il commence; M. David aura-t-il le courage de dire le contraire? Et si ce que nous affirmons ici est vrai, M. David a donc voulu, de son plein gré, induire le Conseil-de-Ville et le public en erreur.

Puis, M. David ajoute, qu'après tout, le Conseil-de-Ville n'a pas le droit de modifier les conditions du règlement. Supposons qu'il en soit ainsi. Voici comment se lit la partie du règlement qui concerne la manière de payer:

(5)—Le montant de la dite souscription sera payable au choix du comité des Finances, soit en argent, soit en bons, sur débentures, qui seront pris au pair; et afin d'en assurer l'application au dit chemin à lisses jusqu'à Hull elle sera exigible seulement comme suit:

a. Cinquante mille piastres, à l'achèvement du pont du dit chemin à lisses sur la rivière des Prairies et du chemin reliant le dit pont avec Montréal.

b. Vingt-cinq mille piastres,—à l'achèvement du pont du dit chemin à lisses sur la rivière Jésus ou des Mille Iles, et du chemin reliant le dit pont avec Montréal.

c. Sept cent soixante et quinze mille piastres, qui seront payées à mesure que les travaux avanceront, au taux de cinq mille piastres par mille, (non compris l'allocation ci dessus pour les ponts,) lesquels paiements, néanmoins, n'excéderont en nul cas, le tiers de la valeur des travaux faits sur la ligne de Montréal à Hull, (y compris l'embranchement de St. Jérôme); toute balance qui restera après que les dits paiements, ou versements auront été faits, sera réservée et payée seulement après que le chemin sera complètement achevé tel que convenu, et prêt à fonctionner de Montréal à Hull.

Il y a du moins 60 milles maintenant terminés, tandis que le terrassement est fait ou à peu près, jusqu'à Hull, et que sur le tout, il y a deux millions et demi de dépensés. Le tiers de ce montant étant $833,000, il y de la marge pour les paiements autorisés par la Corporation. Les $5,000 par mille sur les 60 milles finis seulement, ainsi que sur les deux ponts, donneraient $375,000. Est-ce que sans violer le réglement, la Corporation ne pourrait pas autoriser le paiement de $200,000? Il y aurait donc évidemment mauvaise volonté en refusant, et c'est de quoi nous accusons M. David.

Maintenant, pour terminer, M. David est-il capable de nier que si le gouvernement voulait renoncer au milion, ou si on l'en privait, il ne se rattrapperait pas de tout le montant, en envoyant la ligne de Québec à Ste. Thérèse, ou encore mieux au pont Portus? Car, outre l'économie d'un demi-million au Bout de l'Ile et d'un autre demi-million pour l'achat du droit de passage et des terrains nécessaires dans la ville, il éviterait la dépense annuelle de $11,000 pour les barrières et le paiement de $50,000 d'intérêts sur le million de la Corporation? Après cela, si M. David veut prendre sur lui de priver Montréal du terminus des deux chemins de fer, c'est lui qui en aura toute la responsabilité.

VAIN APPEL. } L'appel désespéré fait par le *National* au *Witness* et autres journaux protestants pour se joindre à l'opposition dans le but de renverser le ministère provincial, n'a pas eu l'effet qu'il en attendait. Le *Witness* qui combat le cabinet actuel, mais à un autre point de vue que les catholiques libéraux, a répondu en déclinant les avances du *National* qui reprend ainsi en sous-œuvre la tactique de son nouveau chef, M. Laflamme. On sait en effet que ce libre-penseur, auquel toutes les croyances sont également indifférentes, a déjà essayé, par l'entremise de M. Joseph Doutre, à mettre en état d'hostilité permanente les uns contre les autres, protestants et catholiques, pour avancer les affaires du libéralisme dans la province Québec. Mais il a misérablement échoué, et son organe, dont la maladresse est devenue proverbiale, éprouve à son tour le même sort.

A quoi sert de vouloir soulever les protestants contre nous? Ils sont en général assez éclairés pour comprendre que leurs intérêts et leurs droits ne courent pas plus de risques et sont aussi bien sauvegardés entre les mains de nos amis qu'ils le seraient si la gauche arrivait au pouvoir. Nous avons précédemment fait voir que toutes leurs demandes ont été accordées et que nous avons agi à leur égard avec un esprit de libéralité qui ne saurait être surpassé. Ils n'ont aucunement à se plaindre de notre conduite envers eux et chercheraient en vain une raison, un grief pour se déclarer contre nous au profit des ambitieux qui cherchent aujourd'hui à exploiter les préjugés de secte, afin de parvenir par là à la tête des emplois.

Le *National* appartient à l'école de ces hommes qui veulent systématiquement bannir la religion de la politique; et cependant, dans le cas qui nous occupe, on le voit appuyer sur des distinctions religieuses pour rallier sous son drapeau l'élément protestant. Ne s'aperçoit-il pas que le succès de sa manœuvre aurait pour résultat de transformer à la longue toutes les questions politiques en questions religieuses, et de rendre par suite une entente impossible entre les deux fractions de la population dans le Bas-Canada?

En réponse aux adjurations hypocrites du *National*, le *Witness* dit qu'il est fort douteux que les politiciens de la gauche auraient pu administrer les affaires publiques mieux que ne l'ont fait les ministres du gouvernement de Boucherville. Il observe au surplus que depuis la dernière session il n'apparaît pas que la province bénéficierait beaucoup d'un changement administratif. Il ajoute que MM. Robertson et Church ont conduit les finances avec autant de sagesse qu'auraient été capables d'en déployer les membres les plus habiles de l'opposition.

Cela nous semble péremptoire.

Puisque tout va bien sous l'administration conservatrice, nous devons nous en tenir là, et c'est à quoi la grande majorité de cette province est toujours fermement résolue.

Le *Witness* impute au clergé le dessein d'opprimer ses co-religionnaires. Mais rien n'est plus faux, et il le reconnaîtrait lui même s'il se décidait à déposer une bonne fois son fanatisme de convention pour examiner la situation de sang-froid. Les protestants ont des droits égaux aux nôtres, et que personne ne songe à leur contester. Nos dogmes et nos doctrines ne les concernent en aucune façon politiquement parlant, et nous leur supposons assez de lumières pour ne pas s'effrayer de voir les catholiques fidèles à tous les articles de leur foi, fidélité qui ne saurait nuire en quoi que ce soit aux intérêts politiques et civils de nos frères séparés.

M. Potter. } Tout le monde sait que cet ancien président du Grand-Tronc qui, par ses insinuations fausses, ses mensonges, ses calomnies, a attaqué le crédit de la Puissance, a reçu le juste châtiment de son indigne conduite.

Le *Herald* en fait remonter tout l'honneur à M MacKenzie. C'est un peu trop fort pour quiconque connaît intimement les faits.

Ne sait-on pas que l'Hon. Premier, dès l'origine, était en rapport avec le Grand-Tronc pour faire manquer l'emprunt du Pacifique Canadien? Sir Hugh pourrait nous en dire long sur ce chapitre, M. MacKenzie se réjouissait alors du succès du Grand-Tronc qui empêchait les millions de se répandre dans le pays, millions qui nous auraient aidés si puissamment à éviter la crise actuelle.

Dans ce temps-là M. MacKenzie n'avait pas à verser une larme sur les efforts du Grand-Tronc bien qu'ils fussent fatales à la Puissance. Devenu chef du gouvernement fédéral, il lui fallut à son tour négocier un emprunt pour son ami M. Foster. Il fallait récompenser M. Foster d'avoir trahi les secrets de l'amitié au bénéfice des grits.

L'abaissement moral des caractères était rendu à ce point que ce qui aurait fait de M. Foster, un monstre, un Judas dans un autre pays, fut pour lui un titre de gloire. Il devint l'objet des tendresses de M. MacKenzie. M. Foster obtint un contrat des plus favorables à ses intérêts. Malgré les plus grands avantages et l'appui du gouvernement fédéral, M. Foster échoua dans son emprunt.

Les obstacles que M. MacKenzie avait semés, en compagnie du Grand Tronc, sur les pas de Sir Hugh, se dressèrent devant M. Foster. C'est alors que M. Brydges pour sauver la position et faire sa cour au gouvernement MacKenzie qui l'avait accueilli dans sa chute se condamna à dire blanc quand sur la même question, dans les mêmes circonstances, il avait dit noir un an ou deux auparavant. Que ne peut faire une belle place lucrative pour certains individus?

L'emprunt manqua en dépit des sacrifices d'opinion de M. Brydges.

Les coups frappaient aussi bien sur l'enfant gâté de M. MacKenzie que sur la province de Québec. De là, les plaintes amères de celui-ci aux agents financiers de la Puissance, parceque son protégé ne pouvait faire fortune.

M. Potter, dit-on, promit de ne plus écrire. Le mal était fait et le pêcheur Potter, en signe de pénitence, sans doute, gardait sa haute position. C'est alors que le gouvernement provincial de Québec prit en mains la cause du Grand-Tronc du Nord. M. Potter, saisit de nouveau la plume, sachant bien que si le gouvernement de Québec ne négociait pas son emprunt, on applaudirait à son écartade.

Pour dérouter nos adversaires, on négocia sècrètement en Ecosse, et lorsque les débentures provinciales pénétrèrent sur le marché financier anglais, on voulut les déprécier, les réduire à néant C'est alors que l'on s'aperçut que le point de mire n'était plus le gouvernement de Québec, mais les banquiers anglais mêmes L'emprunt fut négocié par la sagesse et l'habileté de notre gouvernement provincial et non pas par la protection de M. MacKenzie.

Cette entreprise de la Riva Nord était intimement liée à notre prospérité nationale et comme c'était une idée nationale, elle était forte comme la nation. C'était un mur où vinrent se briser M. Brydges, et M. Potter. C'est une épée qui a déjà atteint ce dernier et qui atteindra tôt ou tard M. MacKenzie parceque sa politique du Pacifique n'est pas en rapport avec les intérêts de cette grande œuvre nationale.

Que pouvait faire M. Potter en présence du triomphe de la politique de Québec? Il avait excité la colère de tout un pays contre les intérêts des actionnaires du Grand-Tronc dont on désire la banqueroute immédiate. La perfidie était mise à découvert. Il avait abusé de la magnanimité de tout un peuple en contrecarrant ses intérêts les plus chers par d'insignes mensonges. Parmi la nation, son nom devenait la personnification de l'astuce et de la fourberie la plus noire qui ne pouvait que se refléter sur la Compagnie et la mettre en ruine.

Dans ces circonstances, que pouvait-il faire, sinon résigner? Il n'était nullement besoin de M. MacKenzie pour amener ce résultat. M. Potter s'y était conduit infailliblement par la nature de ses actes.

Révolution au Mexique. } Il est dans la destinée de toutes les républiques hispano-américaines d'être en état de révolution permanente. On n'y est jamais sûr du lendemain. Le pouvoir est une proie que les ambitieux se disputent les armes à la main et qui tombe en partage au plus fort pour redevenir bientôt après l'occasion de nouveaux soulevements. On n'y connait guère d'autre régime que la dictature du sabre; les *pronunciamientos* se succèdent avec une rapidité foudroyante, de sorte que parmi ceux qui portent une epée, il n'est personne qui ne se croit destiné à parvenir un jour à la tête de l'Etat. Les espagnols du nouveau monde ne savent pas plus que ceux de l'ancien faire un usage raisonnable de la liberté; pour les contenir il leur faut un maître qui s'impose et qui les gouverne avec un sceptre de fer. Ils ne paraissent pas faits pour le système républicain qui leur fournit trop de facilités de rompre avec l'ordre et de se jeter dans les aventures. L'anarchie règne en permanence dans ces républiques déchirées par les guerres civiles, où il n'y a de stable que l'incertitude et la terreur. Les populations qui habitent ces pays favorisés de tous les avantages d'un climat enchanteur et d'un sol fertile, sont généralement misérables par suite de l'instabilité politique, et leurs gouvernements sont pour la plupart en banqueroute.

Après Buenos-Ayres, actuellement en état de siége, c'est aujourd'hui le Mexique qui est le théâtre d'une de ces révolutions périodiques dont on ne s'étonne plus depuis longtemps. L'avocat-président Lerdo de Tejada est renversé par le général Porfirio Diaz qui a battu, le 16 novembre, les troupes envoyées à sa rencontre et commandées par le général Alatorre, près de Huamantla, à cent milles de Mexico. Le 18 du même mois, Puebla est tombé au pouvoir de Diaz grâce à la défection de la garnison qui s'empressa d'acclamer l'usurpateur, et le 21, Lerdo de Tejada s'enfuit de la capitale, avec une escorte, pour reconstituer un gouvernement quelque part. Après avoir proscrit les sœurs de charité dans toute l'étendu du Mexique, le successeur de Juarez est chassé à son tour. Pour lui, l'heure de la rétribution est venue. Les dernières dépêches nous apprennent qu'il vient de subir une nouvelle et honteuse défaite qui lui a été infligée par Diaz. Lui et les membres de son cabinet ont été capturés par les révolutionnaires près de Mexico, et il a perdu pour toujours le pouvoir, dont il a fait un si triste usage. On mande aussi que le général Escobedo, son ministre de la guerre, a été fusillé ainsi que plusieurs autres personnages. Escobedo, on se le rappelle, est celui qui a ordonné l'exécution de Maximilien à Queratero. Par un juste retour des choses humaines, ce régicide vient d'éprouver le même genre de supplice que celui qu'il a fait subir à l'infortuné empereur du Mexique.

Diaz est entré à Mexico le 23 novembre, et il a été accueilli par les ovations de la foule, toujours prête à s'incliner devant le succès. Le 30, il s'est fait proclamer président provisoire, malgré ses promesses à Iglesias, le premier juge de la Cour Suprême, de lui confier la présidence. Celui-ci s'apercevant qu'il avait fait un marché de dupe, s'est mis en campagne pour arracher à Diaz le fruit de sa victoire. Il dispose de 8,000 hommes et recrute des partisans parmi les anciens soldats de Lerdo abandonné de la plus grande partie de ses adhérents. Diaz a dirigé une expédition contre son compétiteur, et il est probable que les deux armées en sont déjà venues aux mains à l'heure où nous écrivons.

Pour le moment, le Mexique a trois gouvernements en hostilité les uns contre les autres: ce qui fait qu'il n'est pas du tout gouverné. On attend avec anxiété à Mexico le dénouement de ce conflit, lequel est un événement ordinaire dans l'histoire de la république mexicaine qui fluira comme elle a commencé: dans le sang et l'imbécilité, en persécutant le clergé catholique et en ajoutant d'autres crimes à celui de Queretero.

INFORMATIONS GENERALES

ACTUALITES.

M. Alexandre Desève, avocat de St. Henry, et conseiller de ville, a été délégué à Québec pour combattre le bill demandant de séparer le village Delisle ou paroisse de Ste. Cunégonde de la ville de St. Henri.

Quelques citoyens du village Delisle ont formé le projet d'obtenir la séparation de cette localité de la ville de St. Henri. Nous ne voyons pas ce qu'ils auraient à y gagner. En voyant, en effet, les avantages dont le village Delisle a bénéficié par son annexion à la ville de St. Henri, il est impossible de se rendre compte du sentiment qui les pousse aujourd'hui à s'isoler. Il y a dix-huit mois, les incendies étaient des plus fréquents dans cette localité; les rues Workman, Delisle et voisines étaient infestées de vagabonds et devenaient chaque soir le théâtre de rixes tapageuses. La moralité n'y était plus respectée. Aujourd'hui, tout est changé, grâces au système de pompes et à la force de police, organisés d'une manière très intelligente par le Conseil-de-Ville de St. Henri. Le taux des assurances est réduit de cent pour cent. Les abords du faubourg St. Joseph, qui, le soir, étaient dangereux, sont aujourd'hui des plus paisibles. Le télégraphe d'alarme rend les plus grands services. L'école de dessin va se trouver placée dans la rue St. Joseph, à proximité du village Delisle, et cela grâces surtout aux commissaires d'écoles de St. Henri.

Si telle réparation avait lieu, quels énormes sacrifices le nouveau village de Ste. Cunégonde serait il obligé de s'imposer pour organiser un système indispensable pour combattre les incendies et se protéger contre la partie malsaine de la population qui ne manque jamais d'accourir là où la police n'a pas d'efficacité.

On fait courir le bruit que la cité de Montréal fournirait l'eau à Ste. Cunégonde moyennant $200 par an. Et certaines personnes le croient! Tant il est vrai de dire que la plus grosse sottise trouve toujours un crédule.

—

On pense que le Congrès des Etats-Unis s'ajournera vers la fin de cette semaine, probablement vendredi, jusqu'au second lundi de janvier, époque à laquelle seront probablement terminées les enquêtes sur les élections du Sud. Trois comités de la chambre, comprenant trente de ses principaux membres, sont absents en ce moment pour remplir cette mission, et douze membres du sénat sont sur le point de partir dans le même but. Comme les bills de crédits se préparent à loisir dans les comités, il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'ils jouissent des vacances de fin d'année.

—

Une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort, et signée par le clan des radicaux intransigéants, a été déposée sur le bureau de la Chambre française des députés.

—

D'après les calculs les plus favorables, la Turquie pourrait mettre en campagne de 300 à 350,000 hommes, sans parler des irréguliers qu'elle pourrait envoyer sur le théâtre de la guerre.

Elle possède tous les éléments nécessaires pour venir à bout des Serbes et au besoin, des Roumains et des Hellènes coalisés; mais si elle entrait en lutte avec une puissance de premier ordre, elle ne pourrait guères espérer autre chose qu'une résistance honorable.

—

Une grande agitation règne en Gallicie, et les Polonais tendent la main aux Hongrois et aux Turcs. Le *Dziennik Poznanski* prêche l'alliance de la nationalité polonaise. Sans le déclarer, il laisse entrevoir que le moment favorable à une insurrection générale des provinces polonaises sera celui où la Russie se trouverait occupée par l'Angleterre et la Turquie.

—

Le général Roger persiste toujours à occuper les avenues de la Maison d'Etat de la Caroline du Sud, et il a signifié aux membres démocrates qu'il leur était interdit de pénétrer dans la salles des séances. Ceux ci ont obtenu du juge Carpenter une *injonction* par laquelle il est interdit à M. Cardozo, trésorier de l'Etat, d'agir en cette qualité, attendu que son élection a été déclarée nulle par la Cour suprême. De son côté, la fraction républicaine de la législature se prépare à voter la mise en accusation des juges de la Cour suprême de l'Etat.

La situation va donc se compliquant tous les jours, au lieu de s'éclaircir.

NOTES LOCALES.

BILL DES SŒURS DE LA PROVIDENCE.—Hier, un grand nombre de citoyens ont signé des pétitions demandant à la Législature d'adopter le bill relatif aux Sœurs de la Providence.

SOIRÉE DRAMATIQUE.—Ce soir, il y a à l'Ecole du Plateau, une soirée dramatique et musicale, au profit de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes. La soirée est donnée par une société de jeunes demoiselles. On joue un grand drame en trois actes, intitulé: "Marie Stuart", et un opéra comique en un acte, "La Reine Mozab." En outre, pendant les entr'actes, on exécutera des morceaux de chant et d'orchestre. L'objet de la soirée et les attraits du programme sont une double garantie qu'il y aura foule. Prix d'entrée, 25 cts.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La direction de ce théâtre a décidé de donner trois représentations au profit des victimes de l'incendie de Brooklyn. Lundi, avait lieu la première de ces soirées. Le temps était si froid et il y avait tant d'autres soirées, que la foule n'était pas très grande. Mais, hier soir, il y avait beaucoup plus de monde, et nous espérons qu'il y aura foule ce soir à la représentation de la charmante comédie *Married in Haste.*

RETRAITE A NOTRE-DAME DE LOURDES.—Les étudiants de notre ville font en ce moment une retraite à N.-D. de Lourdes. La retraite est prêchée par le Révd. M. Lévêque, S. S., dont les sermons sont très-appréciés et très-suivis. Tous les soirs, il y a foule.

LE CONSEIL D'AGRICULTURE ET LES RÉVDES. SŒURS DE L'HOTEL-DIEU.—Les arbitres dans cette cause, savoir, l'Hon F. X Trudel, MM. Wurtele et Lamothe, ont rendu leur décision qui fixe à $13,000 le montant total que le conseil devra payer à la communauté. Ce montant sera porté au budget de l'année prochaine.

COUR D'APPEL. — Hier, la Cour d'Appel, sous la présidence de Son Honneur le juge Monk, a confirmé la décision de l'Hon. juge MacKay, relative à la validité de la nomination de M. M. C. Desnoyers comme magistrat de police.

AFFAIRE GLASS JOY — L'enquête préliminaire dans cette cause, s'est continuée hier après midi, mais rien d'important n'a été constaté.

COUR DE FAILLITE. — Par devant l'Hon. juge MacKay, M. Edmond J. Barbeau, premier commis de la Banque Métropolitaine, a été examiné relativement à plusieurs questions se rapportant à l'action de la marquise de Bassano contre M. Cuvillier.

Aucun fait saillant n'a été constaté, et l'interrogatoire a été ajourné pour permettre aux témoins de produire certains papiers.

PERSONNEL.—L'échevin McCord est parti pour Québec où il compte faire des démarches pour obtenir du gouvernement l'établissement d'un bureau de statistiques vitales. L'échevin McCord fait cette démarche sous sa propre responsabilité. On sait que le conseil de ville n'a encore pris aucune décision à cet égard, et que l'échevin McCord a toujours été le "champion" de cette mesure.

PRÉDICTIONS. — M. Vennor, le météorologiste—prophète de la commission géologique, s'en tient à ses prédictions et soutient que s'il n'est pas tombé autant de neige à Montréal qu'il en avait prédit, il en est tombé dans Ontario, à Québec et même dans les environs de Montréal, et que ce qui est différé n'est pas perdu pour longtemps.

LE GRAND-TRONC.—Les rapports de la Compagnie du Grand-Tronc, pour la semaine finissant au 2 décembre, indiquant les chiffres suivants:

Voyageurs et malles, $54,197; marchandises, $106,631.

Chiffres correspondants pour la même semaine, l'an dernier: voyageurs et malles, $51,403; marchandises, $152,672; diminution, $43,247.

ELECTIONS MUNICIPALES.—On prétend que l'échevin Hood, "Honest Tom," comme l'appellent ses collègues, aura de l'opposition dans le quartier St. Antoine.

On prépare aussi de l'opposition à l'échevin Mullins, dans le quartier St. Laurent.

POUR L'EUROPE.—M. A. Lamarche, de la maison Lamarche, Demers, Prévost et Cie., part aujourd'hui à 3½ hrs. pour New-York, où il doit s'embarquer sur le "Britannia" samedi prochain pour l'Europe.

Nous souhaitons un bon voyage à notre estimé compatriote.

MORTALITÉ.—Pendant la semaine expirée le 9 courant: protestants, 15; catholiques, 92. Morts de la petite vérole: protestants, 3; catholiques, 38; enfants au dessous d'un an, 18.

ACCIDENT.—Hier, une petite fille de 9 ans, fille de M. Edouard Laflamme, no. 47, rue Barrie, a failli être victime d'un sérieux accident, par la faute d'un cocher qui connaissait son cheval à un train furieux

—Et les réglements?

VENTE DE LIQUEURS. — Plusieurs personnes ont été condamnées, hier, par le recorder, pour avoir vendu des liqueurs sans licences.—Avis aux intéressés.

ARRIVÉES A L'HOTEL RICHELIEU.—Les personnes dont les noms suivent sont arrivées à l'Hôtel Richelieu le 12 décembre:

D Dessilets, Trois-Rivières, J Feeling et sa femme, Pittsfield, O David, St. Hyacinthe, J B Deslongchamps St. Lin, A Drolet, Trois Rivières, J Thomas, Pitsburg, P Dowd, New-York, P Denis, Henryville, J B Gauvreau, Québec, G H Garden, do, D Guay, Napierville, Mme Qurislan, Québec.

—Vente d'un mobilier élégant, pianos, etc., au magasin de H. J. Shaw, 214 rue St. Jacques, à 10 heures a. m., vendredi matin.

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS

Quel sera le dernier possesseur de la Terre-Sainte.

Tel est le cri de détresse que vient pousser parmi nous un généreux missionnaire de l'Orient. Cette voix douloureuse sera-t-elle entendue?

L'Orient, berceau du monde, est-il destiné à périr dans l'oubli sous le joug de l'erreur et dans une nuit perpétuelle?

La Judée, célèbre par les événements opérés par l'Homme-Dieu, n'attirera-t-elle pas notre attention?

Laisserons nous périr le souvenir de Bethléem et de sa divine crèche, de Jérusalem et de son Calvaire? Voilà la question nettement posée devant le publié catholique de ce pays, par M. l'abbé Piperni dans nos journaux et dans une brochure spéciale soumise à notre attention. Eh! quoi, Jérusalem, la reine de l'Orient, Bethléem, célèbre entre toutes les villes de Juda a pour nous sans écho et sans souvenir. Cette terre de la Judée, travaillée de prodiges, sanctifiée par les travaux de Jésus-Christ, régénérée par son sang, serait à jamais ensevelie dans l'oubli et la proie de l'hérésie et de l'infidélité!

Oh! non, ranimons notre foi, comme ces croisés du moyen-âge et au cri de "Dieu le veut," enrôlons nous dans l'œuvre de Bethléem! Donnons notre obole afin que nos dévoués missionnaires qui s'y sacrifient chaque jour, pour entretenir les rayonnements de la foi dans ces lieux qui furent son berceau puissent, en notre nom, continuer leur grand œuvre. Celle de la régénération des peuples par l'enrégimentation de la jeunesse dans des écoles, dans des lycées, dans des asiles, dans des hospices, dans des centres industriels et agricoles.

Que ma droite se dessèche, que ma langue s'attache à mon palais, chantaient les exilés d'autrefois, avant que nous t'oubliions, ô Jérusalem! Et nous, catholiques, nous ne pourrions rien pour les Saints Lieux où reposent tous les grands souvenirs de cette religion de charité et d'amour que le Christ légua au monde dans le temps, pour le sauver dans l'éternité?

Non, l'aumône, cette sœur de la prière, que l'on nous demande, est trop facile pour ne pas contribuer, dans la faiblesse de nos forces et dans la pauvreté de nos moyens, à l'évangélisation de l'Orient, au moyen de l'*Œuvre de Bethléem*, laquelle se recommande à nous par l'organe du Révd. Père Piperni, envoyé spécial et comme délégué des catholiques de Terre-Sainte. Ils nous demandent un léger sacrifice, afin d'arracher leurs enfants aux horreurs de l'islamisme, aux oppressions des schismatiques et des sectaires. Aider au salut d'une âme, c'est honorer Jésus Christ d'une manière spéciale, exceptionnelle; c'est le plus grand hommage que nous puissions lui rendre. Or en contribuant par de légères aumônes à arracher une âme à l'empire de Satan, nous sommes les participants aux grâces et les continuateurs de l'œuvre de régénération et de vie de cette foule innombrables d'héroïques missionnaires catholiques qui font partout connaître, adorer et aimer le Dieu de notre amour et de nos adorations.

Dans un autre article, nous dirons plus amplement ce que c'est que l'Œuvre de Bethléem, son but, ses moyens d'action et ses espérances.

T.

P. S.—Prière aux autres journaux de reproduire.

COMMUNICATION.

TRACÉ DE LA RIVE NORD.

Monsieur le Rédacteur,

Dans une correspondance que vous avez eu l'obligeance de publier, dans votre numéro du 25 octobre dernier, je me suis efforcé de démontrer que le chemin de la Rive-Nord, étant devenu dans un endroit propre à en faire une grande artère capable de répondre aux exigences divers du trafic, de l'agriculture et de la Colonisation, ou en d'autres termes, capable de rencontrer l'intérêt le plus haut et le plus général de la Province. Aujourd'hui me serait il permis d'ajouter quelques considérations pour jeter plus de lumière sur cette question importante.

Outre l'économie des deniers dans une large proportion, ce qui a été établi dans ma correspondance précédente, il y a encore plusieurs raisons qui militent en faveur du tracé de l'intérieur, c'est-à-dire par Joliette, St Lin et Ste Thérèse. Les esprits les plus sérieux et les plus experts sont ainsi demander aujourd'hui, si ce chemin de la Rive-Nord pourra jamais payer, ayant à lutter contre l'opposition que lui feront naturellement le Grand-Tronc et la navigation, et n'ayant pour s'alimenter que le trafic local, trafic que l'expérience a démontré être insuffisant dans la plupart des cas. Si l'on a ce résultat à craindre n'est-il pas de simple prudence, d'abord de ne mettre dans ce chemin que le moins de capitaux possible, choisissant les passages les moins difficiles et ensuite si cela peut se rencontrer en même temps, de lui faire traverser les endroits où il sera favorisé le plus possible? Placé à l'intérieur, ce chemin de fer sera la route ordinaire pour aller à la ville, servant pour les alliées et venues de la plupart des paroisses situées dans cette partie du pays avoisinant Montréal; ce qui sera déjà beaucoup pour ses profits; tandis que s'il est fixé sur les bords du fleuve, il perdra nécessairement la plus grande partie de ce commerce local, disputé qu'il lui sera et par la navigation et par le chemin chemin de St Lin. Le tracé de l'intérieur rallierait donc plus de trafic au chemin de la Rive-Nord et cependant ce même chemin ne perdra pas pour cela le commerce des deux villes, puisqu'il sera encore moins long que le Grand-Tronc et qu'il aura toujours sur ce dernier l'avantage immense d'arriver dans la ville même de Québec.

Mais si l'on considère le commerce de *transit*, le grand commerce, il sera facile de voir que ce chemin étant en communication directe avec le chemin d'Ottawa par le tracé de l'intérieur, trouvera par là un moyen sûr et peut-être l'unique de donner de bons dividendes. En marchant côte à côte sur une distance égale et dans les mêmes conditions de chargement et de déchargement, il est admis qu'un chemin de fer ne saurait rivaliser avec les communications par eau pour le transport du commerce de *transit* ou pour un article pesant que le bois. Cependant dans le cas actuel, les distances et les conditions sont si différentes que, si l'on fait attention aux risques et périls de la navigation, à la main d'œuvre nombreuse qu'elle nécessite dans certaines parties, et au peu de profondeur d'eau en quelques endroits pour une partie de l'été, l'on croira facilement que le chemin de fer peut l'emporter toujours par l'économie au temps et souvent même par l'économie du coût. Plus d'une fois les marchands de bois de Québec ou d'Ottawa, pressés par la demande, aimeront mieux faire descendre leur bois en quelque dix heures que d'attendre les longueurs de la navigation qui pourraient leur faire perdre plus d'une chance de vente.

Tout le monde sait du reste ce que vaut la rapidité des communications pour le commerce. Que le chemin de fer ainsi placé, attire à lui seulement un tiers de l'énorme quantité de bois scié, de bois brut et de toute espèce qui descend annuellement d'Ottawa à Québec et c'en sera assez pour lui donner de l'emploi une bonne partie de l'année. Mais d'un autre côté si ce chemin de fer dans toute son étendue, doit côtoyer la rivière, s'il n'y avait point de communication directe entre le chemin de colonisation et celui de la rive Nord, se trouverait-il à avoir le même avantage pour attirer à lui le commerce de bois ou de transit? Certainement non, puisque ces articles auraient pas moins de 30 milles à faire de plus que par la voie directe de Ste. Thérèse.

Supposons maintenant, ce qui est très plausible aujourd'hui, que la navigation d'hiver puisse réussir dans le golfe, même jusqu'à Québec, ou encore que le gouvernement fédéral ait jamais besoin de ce chemin pour en faire un chaînon du pacifique, c'est alors surtout que la ligne droite aura plus de valeur et que si elle n'est pas déjà construite on s'empressera de la faire en rendant inutile où à peu près tout l'argent dépensé pour les deux ponts et pour la voie depuis Terrebonne à Montréal. Ces raisons ajoutées à celles déjà données seront suffisantes, j'espère, pour faire voir qu'il vaut bien mieux en localisant ce chemin suivre un tracé qui puisse faire face à tous les intérêts futurs du pays, que de se laisser guider, dans une chose aussi importante, par des jalousies de localité ou par les singulières présomptions de quelques villages qui n'ont pas mieux daigné souscrire un centin pour attirer le chemin chez eux.

UN ELECTEUR.

21 décembre, 1876.

CHANCE RARE.

Une personne désire vendre à moitié prix, une MONTRE EN ARGENT presque neuve et garantie. S'adresser au bureau de LA MINERVE. 12 déc—1 f 79

TROUVÉ

Lundi dernier, dix piastres sur la rue St. Victor, celui qui les perdu pourra la réclamer chez Mr. Christophe Brodeur, No. 51 rue des Commissaires. 12 Décembre. b 79

Emplatre poreux de capsine

DE BENSON

Vous donne un soulagement plus sûr et plus immédiat que tous les autres emplâtres baumes ou onguents connus

C'est une véritable préparation pharmaceutique et nullement un remède secret.

La capsine est un principe végétal qui a été découvert récemment.

C'est le remède le plus puissant qui ait été découvert.

Les emplâtres poreux de CAPSINE de BENSON guérissent votre mal dans quelques heures.

Ils sont supérieurs à tous les emplâ

EDITION DE 5 HEURES

DERNIERES DEPECHES

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 11.

L'ORATEUR prend son siège à 3. 10 heures.

L'Hon. M. FERRIER présente une pétition de l'association pharmaceutique de la province de Québec.

L'Hon. M. ARCHAMBAULT présente un bill pour autoriser la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins ruraux et la destruction des mauvaises herbes, dans la province de Québec.

Les bills suivants sont considérés en comité général :

Bill " Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés. "—L'Hon. M. de Boucherville.

Bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'organisation du service civil de la Province, (31 Vict. ch. 8). "—L'Hon. de Boucherville.

Bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la Cour Supérieure." —L'Hon. M. de Boucherville.

Les bills suivants sont lus une seconde fois :

Bill intitulé : " Acte autorisant l'admission de William Crawford, après examen, à la pratique de la profession d'arpenteur. "

Bill intitulé : " Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap Santé, dans le comté de Portneuf, un certain lopin de terre, et l'annexer à la municipalité de la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville, dans le même comté. "—L'Hon. M. de Boucherville

Bill intitulé : " Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Québec Central. "—L'Hon. M. Webb.

Bill intitulé : " Acte autorisant la refonte des statuts généraux de la province de Québec. " — L'Hon. M. de Boucherville.

Bill intitulé : " Acte concernant la construction du Palais de Justice de Québec. "—L'Hon. M. de Boucherville.

Et le Conseil s'ajourne.

——ooo——

New York, 13. — Ce matin, dans l'église St. François-Xavier, une messe solennelle de *requiem* a été chantée pour le repos de l'âme de feu le cardinal Antonelli.

Une dépêche de Tallahassee dit que la cause du comité des rapports électoraux sera amenée aujourd'hui devant la Cour Suprême. Si cette Cour décide que les pouvoirs du comité sont purement ministériels, et on croit que telle sera sa décision, alors le comité sera obligé de rendre public immédiatement le résultat obtenu par les scrutateurs du 6 courant ; il sera de plus obligé de recompter les votes sur les dossiers des rapports et d'émettre un certificat du résultat obtenu de cette manière. Si on adopte ce système, le second dépouillement des votes de cet Etat fait d'après la direction de la Cour, donnera à Tilden une majorité de 129 ; tandis que d'après le dépouillement déjà fait, la majorité est en faveur de Hayes.

La majorité de Drew, d'après les dossiers des rapports sera d'environ 672, et les candidats démocrates pour le Congrès seront élus avec des majorités assez considérables.

Le comité du Congrès vient d'arriver.

San Francisco, 13.—Le greffier du comté de Montery dans le quatrième district congressionnel a transmis au secrétaire d'Etat une nouvelle copie des retours électoraux donnant une majorité d'une voix à Higginton le candidat démocratique pour le Congrès.

Pacheco, le candidat républicain, a fait signifier au secrétaire d'Etat un writ le prohibant de supputer d'autres votes que ceux qui sont contenus dans les premiers rapports.

St. Louis, 13—Il y a eu une débacle ici sur le Mississippi où le pont de glace était pris depuis trois jours. Tous les vapeurs de la ligne nord de Keokuk ont brisé leurs amarres, quelques-uns ont coulé à fond et d'autres ont reçu des avaries considérables.

Les pertes sont d'environ $200,000. La compagnie des vapeurs de Keokuk n'avait pas d'assurances.

Londres, 13.—Une dépêche de Pesth au "Standard" mande que le représentant de l'Autriche a reçu l'ordre de laisser Belgrade si la Serbie refuse de lui donner satisfaction pour l'insulte fait à son drapeau par la police serbe en faisant des perquisitions à bord d'un steamer de la malle autrichienne, et en l'empêchant de continuer sa course.

Une dépêche de Pesth au "Daily News" datée à minuit, mardi, rapporte que le cabinet hongrois a offert sa résignation sur la question des banques Austro Hongroises.

Paris, 13.—Une dépêche de Constantinople mande qu'une assemblée préliminaire de la conférence a eu lieu hier sous la présidence du général Ignatieff, l'ambassadeur de Russie.

Les plénipotentiaires ont commencé à discuter des questions concernant la Serbie et le Monténégro et se sont accordés sur les points suivants qui seront plus tard mentionnés officiellement :

La conférence admet que les frontières du Monténégro doivent être changées, ces changements devant être déterminés par une assemblée internationale à Raguse. Ils devront comprendre l'annexion de onze districts. Le prince de Monténégro devra se rendre à Constantinople, afin de rendre hommage au Sultan pour le nouveau territoire qui lui sera concédé.

La conférence admet que les Turcs devront évacuer le territoire serbe ; on devra remettre en liberté les prisonniers des deux côtés et l'armistice sera prolongé jusqu'à la conclusion définitive de la paix.

Les plénipotentiaires sont d'avis que la Vallée de la Drina doit être considérée comme la frontière occidentale de la Serbie, cette rectification comprenant la cession du petit Zwornik à la Serbie.

Ces premiers résultats de la conférence confirment la rumeur qu'il y a mésentente entre les puissances. Le général Ignatieff, dans sa dernière entrevue avec le marquis de Salsbury, a déclaré qu'il accepterait l'occupation de la Bulgarie par un Etat neutre, tel que la Belgique ou la Suisse.

M. Barthe, député au parlement d'Ottawa et de plus rédacteur de la *Gazette de Sorel* déclare " approuver sans réserve les remarques du *Freeman* à l'adresse du *Herald*," remarques que nous avons reproduites en parti dans un de nos derniers numéros. Il exprime aussi l'avis "que les prêtres ont parfaitement droit de s'occuper d'élections soit en chaire ou ailleurs. C'est, dit-il, uniquement pour eux une question d'opportunité. Le patriotisme national et la charité chrétienne sont en cela leurs guides."

En cela il se met en contradiction avec tous ses confrères de la presse ministérielle dans cette province, car aucun d'eux n'a désapprouvé le langage indécent du *Herald*, ils ont fait plutôt tout le contraire, et ils ont tonné contre l'intervention cléricale qu'ils continuent de qualifier faussement d'*influence indue*. En parlant de la sorte, ils sont du reste les interprètes fidèles des opinions et de la politique de leurs chefs, les rouges de la vieille école qui, comme MM. Laflamme, Fabre, Langelier et *tutti quanti*, font la guerre au clergé catholique parce que celui-ci ne peut ni ne doit approuver leurs doctrines.

Nous ne sommes curieux de savoir comment les fortes têtes du parti et leurs faibles organes apprécieront ce manque de discipline de la part du gazetier de Sorel.

RECTIFICATION—Une erreur s'est glissée dans les notes locales de la *Minerve* de ce matin, dans le rapport de la cour de banqueroute. M. Edmond Barbeau n'est pas le premier commis mais le comptable vérificateur de la Banque Métropolitaine et caissier de la Banque d'Epargnes.

ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DES CHARS URBAINS —Le comité d'enquête dans l'affaire des chars urbains s'est réuni mardi après-midi.

Etaient présents : l'échevin Childs, président, et MM. Clendinneng, Stephens, David, Holland, Grenier, Hood et Robert du comité, et MM. Foster, McShane, Rivard, Wilson et McCambridge.

M. L. J. Forget, courtier, fut interrogé relativement à certaines actions de la compagnie des chars urbains qui avaient été déposées dans son bureau, et au fameux document de M. E. H. Lemay. Le témoin n'a vou lu répondre à aucune question, disant qu'on ne pouvait l'obliger à rendre publiques les transactions privées de ses clients.

M. Robillard, gérant de la compagnie des chars urbains, a donné ensuite son témoignage qui n'a jeté aucune lumière sur la mystérieuse affaire qui occupe l'esprit public.

Le comité s'est ajourné à jeudi.

CHAMBRE DE COMMERCE—La Chambre de Commerce s'est réunie mardi après midi pour élire six délégués à la Chambre de Commerce de la Puissance. M. Andrew Robertson présidait à l'assemblée.

Le scrutin a donné le résultat suivant : Hon. John Young, MM. William Darling, Andrew Robertson, H. Lyman, John Kerry et Thomas White, fils.

Après avoir transigé quelques affaires de routine l'assemblée s'est ajournée *sine die*.

PETITES NOTES. — La Corporation paiera 80 cts. par jour, aux journaliers qu'elle emploiera durant l'hiver, et $1.50 aux charretiers.

—Le tunnel de l'avenue Colborne est maintenant complètement terminé.

—Toute personne ayant perdu un jeune chien de Terreneuve pourra le réclamer en s'adressant à la station centrale de police.

—La Compagnie d'Assurance Canadienne Royal perd $5,000 par l'incendie du Brooklyn.

—A la dernière assemblée du comité des Finances qui eut lieu lundi, tous les membres étant présents, ont résolut de payer à M. Lomas, de la Pointe St. Charles, $210 pour les dommages causés à sa maison le douze juillet dernier par les émeutiers.

—Le nommé Alphonse Brazeau qui a comparu à la cour de police, n'est pas M. Alphonse Brazeau, marchand de tabac sur la rue St. Laurent, et de fruits au marché Bonsecours.

RECTIFICATION.— Nous avons à relever quelques erreurs typographiques commises dans la correspondance signée "Sudiste" que nous avons publiée dans notre feuille en date du 12 courant.

Ainsi, dans la seconde colonne, la phrase suivante se termine par le mot *seul* et doit se lire comme suit : " L'on répète avec une persistance calculée que le but du chemin du Nord est de servir l'intérêt du commerce *seul*. C'est une exagération regrettable ....."

A la fin de l'alinéa suivant, au lieu de ".....ne produirait que de l'embranchement sans donner un seul centin de bénéfice," lisez : "..... ne produirait que l'*encombrement*, etc."

Enfin le dernier alinéa doit commencer ainsi : "Sur ce, je prends congé de mon digne *contradicteur*" au lieu de " mon digne contradiction."

INFLUENCE INDUE. — Tous les prisonniers, à l'exception d'un, qui ont paru ce matin devant le Recorder pour s'être mis sous l'influence de la boisson, ont commis des assauts et des voies de faits sur des femmes.

CANADIENS A LONDRES. — Les personnes dont les noms suivent ont enregistré leurs noms à l'Hôtel du Gouvernement canadien, à Londres :

R. Boak, Halifax ; W. West, do ; R. A. Nicholson, Charlottetown ; J. Jeffrey, Montréal ; Rév. D. MacLeod, Chippawa ; Dean of Huron, London ; A. Cleghorn, do.

AVIS AUX BOUCHERS.—A sa dernière réunion, le Bureau de Santé s'est décidé à sévir avec une nouvelle rigueur contre les bouchers qui offriront des en vente des viandes impropres à servir d'aliments. Les noms des bouchers chez qui des viandes sont saisies seront publiés dans les journaux, et des actions judiciaires seront prises contre les récidivistes

PERTE D'EAU.—Les inspecteurs du département de l'Aqueduc, dans leur premier jour de travail, ont constaté que dans une partie de la ville, il se perdait 236,000 gallons d'eau par 24 heures. Plus de soixante actions seront prises demain au Recorder pour faire payer l'amende aux personnes qui ne se soumettent pas aux réglements de la corporation.

A L'AMENDE—Catherine Murphy, veuve John Sheehan, fruitière rue Craig, a été condamnée ce matin par le recorder à $95 d'amende et les frais ou à trois mois d'emprisonnement pour avoir vendu de la boisson sans licence.

Joseph Lépine, commerçant de la rue Ste. Catherine, a été condamné ce matin à $20 d'amende ou à trois mois d'emprisonnement pour avoir tenu dans son magasin des boissons enivrantes dans le but de les vendre.

Pierre Durocher, d'Hochelaga, pour avoir vendu de la boisson le dimanche, a été condamné à $20 d'amende.

John Mullin et Joseph Smith, marchands de nouveautés, de la rue Notre-Dame, ont été condamnés mardi à $1.50 d'amende, par le Recorder, pour avoir suspendu un drapeau en dehors de leur magasin.

François Mollott, tenant une maison de pension rue St. Antoine, a été condamné par le Recorder, mardi, à $95 d'amende et les frais pour avoir vendu de la boisson sans licence.

Edouard Vézine, propriétaire d'un restaurant et d'un magasin de tabac de la rue St. Laurent, a été condamné, mardi, à $20 d'amende et les frais ou 3 mois de prison, par le Recorder, pour avoir tenu des liqueurs sans license, avec l'intention de le vendre.

POLICIANA.— Albert Thornton, 16 ans, rue St. Germain, pour le vol d'un pardessus à la porte du magasin de M. J. A. Beauvais, rue St. Joseph, trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés, Mary Rutledge, 45 ans, arrêtée par le détective Riché, sous prévention d'avoir volé une épinglette en or à Melle. McMartin, a subi son procès et a été acquittée faute de preuve. En sortant de la Cour elle s'est exclamée : "Bully for your worship!" Alphonse Brazeau subit son procès sur l'accusation d'avoir volé des tuyaux de plomb dans une maison inoccupée appartenant à M. F. X. Roy, carrossier. Il est trouvé coupable et condamné à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

SESSIONS SPÉCIALES.—Aux sessions spéciales de la paix tenues ce matin sous la présidence de Son Honneur le Juge Coursol :

Joseph Mathurin et George Sénécal subissent leur procès sous la prévention d'avoir commis un vol au préjudice de M. Sénécal, épicier, rue Lagauchetière.

Ils sont trouvés coupables et leur sentence sera prononcée vendredi.

COUR DU RECORDER, mercredi, 13 décembre.—Alphonse Moussette, assaut et voies de faits sur Madame Sarah Connell, $5 d'amende et deux mois de prison aux travaux forcés ; John Lang, ivresse, $1 ou 8 jours ; Edmond Mitron, charretier, ivresse, $2.50 ou 15 jours ; Thomas McCormick, charretier, ivresse, $1 ou 8 jours ; Octave Laurin, ivresse et désordre sur la rue St. Paul, $1 ou 8 jours ; Edouard Bourgoin, ivresse et assaut sur son épouse, deux mois de prison aux travaux forcés ; Louis Archambault, ivresse et assaut suur son épouse, un mois d'emprisonnement aux travaux forcés ; Mary Grady, ivresse et tapage, $2.50 ou 15 jours.

LE CANADA VS. LES ETATS-UNIS.—Nous ne doutons pas que les Canadiens profiteront des succès que leurs manufactures ont dernièrement obtenus à l'Exposition de Philadelphie. Le Canada a étonné non-seulement les Américains, mais les facricants de l'Europe. Mais la plus grande surprise de toutes leur a été causée pour la Machine WANZER "F" qui, après les essais les plus minutieux, a été reconnue faire le meilleur point, et a obtenu le grand prix, la Médaille d'Or. Les Dames canadiennes sauront apprécier ce succès et encourager l'industrie nationale. — W. SCOTT, Agent-Général pour Montréal ; A. P. WILLS, Gérant.

—Mlle. D. Pagé informe ses nombreuses pratiques qu'elle vient de transporter son établissement au no. 793, rue Ste. Catherine, 3ième porte de la rue St. Denis, où elle espère qu'elles continueront à la favoriser de leur patronage. 71 m.

DECES

—En cette ville, le 12 du courant, Emma Josephine, enfant de M. Romuald Pichè, à l'âge de 2 ans.

Les funérailles auront lieu Jeudi, le 14 du courant. Le convoi funèbre partira de la résidence de son père, No. 3, Ruelle Roy, à 2.30 heures P.M., pour se rendre au Cimetière Catholique Romain.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANQUE D'HOCHELAGA.

Avis est par le présent donné que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque d'Hochelaga sera tenue au Bureau de la Banque, LUNDI, le 15 Janvier prochain, à trois heures P.M.

Par ordre du Bureau,

J. S. PAQUET,
Caissier

13 Décembre 80—um c

Bas-Canada, Province de Québec, District de Montréal No 1993.

Dans la Cour de Circuit pour le District de Montréal.

James Currie, Demandeur, vs. George D. Coe, Défendeur.

Il sera vendu, le vingt-troisième jour de Décembre courant, 1876, à dix heures de l'avant-midi, au domicile et place d'affaires du défendeur en cette cause, No. 403 et 401, rue Beaudry, en la cité de Montréal, les biens meubles et effets appartenant au défendeur George T. Coe, savoir : un coffre-fort, une commode, une armoire, etc., etc., le tout pour argent comptant.

CHARLES LAPIERRE, H.C.S.
Montréal, 13 Décembre 1876. 80—u p

HOTEL RICHELIEU.

A la clôture de la navigation, M. ISIDORE B DUROCHER, de l'HOTEL RICHELIEU, offre aux particuliers et aux familles qui voudront pensionner pour l'hiver, les meilleurs avantages que l'on puisse trouver en cette ville. Chambres et salons de famille de première classe. On est prié de faire demande au plus tôt, parce que bientôt les meilleures places seront prises.

ISIDORE B DUROCHER,
Propriétaire.

Montréal, 20 Nov. 1876.—62 m k

A V I S .

Montréal, 9 Décembre 1876.

Par suite d'affaires sérieuses, le sieur Jean Bernard Cazes, cède sa maison de pension Rue Guy, No. 87, et Rue William, No. 427, avec toutes les premisses, meubliers et effets à Mr. Alexandre Schkiwvisk. Ce dernier espère recevoir le même encouragement que son prédécesseur et s'efforcera de faire de cette maison, déjà si justement renommée par son bon règlement et sa bonne direction, d'en faire une pension de première ordre.

73 — m k A. SCHKIWVISK.

A VENDRE

A St. Timothée, un AUTEL richement sculpté et doré, à des conditions très avantageuses.

S'adresser au curé du lieu.

7 Décembre, 1876. 76 m

BIOGRAPHIES et PORTRAITS

PAR

L. O. DAVID,

Un magnifique volume in-8, de 300 pages orné de 40 beaux portraits lithographiés, élégant cartonnage en toile.

Prix $2 00
" (par la malle) 2 05

En vente à la Librairie de

BEAUCHEMIN & VALOIS,
257 et 259 Rue St. Paul.

Montréal, 25 Septembre 1876. 14

CHROMOS GRANDS et PETITS

Vingt de 9 x 11, envoyés par la malle pour $1. Magnifiques Coins-Fleurs, 12 pour 25c. Le plus grand assortiment du monde. Envoi gratuit de catalogues illustrés. Adresse. 18, rue Bleury, Montréal. 1m k—14

Hospice de Maternité

No. 932, RUE STE. CATHERINE

MADAME YON,
Sage-Femme.

13 oct.—34 dm k

SIROPS DE FRUITS

Au gallon au quart et en caisse d'une douzaine.

Citron—Gingembre—Saspareille—Ananas—Orange Fraise—Framboise—Vanille—Poire—Pêche—Noyeau et Sirop de Vinaigre.

—AUSSI—

Essences pour donner le goût.—Orgeat préparé—Poudre Allemande,—Gélatines,—Jus de Citron,—Huile de Ricin, Amers de Stoughton,—Eau de florida Lait de Magnesie et le.

VÉRITABLE

VIN DE QUININE

Veillez bien avant de donner vos commandes, examiner nos préparations, en demander les prix, et en comparer la qualité et l'apparence avec les autres marchandises dans le marché.

Un escompte libéral aux acheteurs en gros. Toutes marchandises livrées sans charge.

Devins & Bolton
Pharmaciens,
Voisins du Palais de Justice.

Montréal, 12 Déc.— 79 r

PUR VIN DE RAISIN

J. GARDNER, chimiste, 233, rue St. Jacques, est nommé le seul Agent à Montréal pour le PUR VIN DE RAISIN de R. Smith & Cie.

Etant le pur jus de la treille produit sous leur propre directions en garantit sa pureté.

Ce vin est d'une qualité excellente et on peut le recommander pour des fins médecinales.

Gardner's Medical Hall

233, RUE ST. JACQUES, 233

(Presque en face de l'Hôtel Ottawa.)

11 déc.—r 78

Huitres OYSTERS Huitres

Les soussignés offrent en vente toutes sortes d'Huitres de Choix qu'ils reçoivent journellement par le chemin de fer Intercolonial et par tous les vapeurs du golfe, qu'ils vendent à BON MARCHÉ, à leur ancienne place d'affaires,

Nos. 39 et 41, Rue St. Paul,

Près des Vieilles Casernes.

Voici les différentes qualités d'Huitres qu'ils ont en main : Malpec, St. Ormos, Baie du Vin, Bouctouche, Caraquettes.

J. B. LARBAU & CIE.

12 sept.—3 q m k

HUITRES !

Si vous désirez manger un bon RAGOUT D'HUITRES allez au

ROYAL BILLIARDS PARLOUR

299 et 301, RUE NOTRE-DAME,

TENU PAR

H. McVITTIE

Vous serez en trois minutes. Prix 25c

3 nov. r—47

Annonce bonne à conserver.

On peut se procurer la VRAIE MACHINE SINGER de New-York, à meilleur marché que toutes les imitations qui en ont été faites.

La Compagnie Singer vend à des prix tellement réduits que tout le monde peut acheter ses machines à coudre.

Venez voir ou envoyez au

No. 281, Rue Notre-Dame

MONTREAL.

13 déc.—s 80

Brulez le Charbon Vale

Dans les Poêles de Cuisine

Il est supérieur à l'Anthracite et à meilleur marché. Il s'allume plus facilement, il demande moins de soins, il épargne le bois dur, et chauffe mieux les fourneaux. Ce charbon est excellent pour les grilles et pour la vapeur.

Les commandes faites par la malle seront exécutées promptement.

ROBERT C. ADAMS & Cie.,
325, rue des Commissaires

11 Nov —54 r

DUGAL & LACHANCE

Pharmacie du

No. 515 rue Ste Catherine

coin de la Rue Visitation, où il tiendront toujours un assortiment complet de drogues, médecines patentées, articles de toilette, parfumeries, teintures, etc.

Les Prescriptions de M. M. les médecins seront remplies avec le plus grand soin.

515, Rue Ste. Catherine.

Coin de la Rue Visitation.

12 Déc.—2 79

A vendre chez John Elliott, N. Quinte Chaput, Fils et Cie., Senécal, Cadieux et Cie., J. Hudon et Cie., Turcot et Marchand, E. Mathieu & Frère, 88, Rue Notre-Dame.

20 Mai. 212—a k

LE

VIN DE QUININE

DE

MERCER

se trouve chez tous les pharmaciens et épiciers. Il contient la quantité de Quinine voulu.

23 nov. r—65

EAU MINERALE NATURELLE DE

VICHY

AVIS.—Nous avons nommé MM. Devins & Bolton de Montréal nos seuls Agents pour la vente des Eaux de Vichy en Canada, le public peut donc être assuré qu'on pourra lui fournir constamment les véritables eaux des Sources de Vichy à $3 00 la douzaine.

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.

HOPITAL.—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.

CÉLESTINS.—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE—Prescrite comme l'Eau des Célestins.

Administration de la Compagnie concessionnaire : PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Exiger le NOM de la SOURCE sur la capsule.

DEVINS & BOLTON,
Pharmaciens,
Voisins du Palais-de-Justice, Montréal.

Pate de Gomme d'Epinette Rouge du Dr. Chevalier,

Pour Rhumes, Toux, Consomption Catarrhes, Croup, Coqueluche, etc., etc.

Cette Pâte offre des avantages infiniment plus grands que toutes les autres préparation de Gomme d'Epinette connues jusqu'à présent.

1o. Par la grande proportion de Gomme d'Epinette et d'autres substances émollientes et adoucissantes que chaque morceau contient.

2o. Par la facilité de la porter partout avec soi.

3o. D'en garder continuellement dans la bouche, de façon que la solution arrivant toujours en contact avec les parties enflammées de la gorge et des bronches, apaise la douleur, adoucit l'irritation, calme la toux et opère la guérison. Son goût agréable la rend facile à prendre aux enfants comme aux grandes personnes.

En vente dans toutes les pharmacies.

PRIX DE LA BOITE, 25 CTS.

LYMAN, CLARE & Cie

AGENTS POUR LE GROS,

11 sept. 9

SIROP de GOMME D'EPINETTE ROUGE de GRAY

Pour les Rhumes, la Toux, le Bronches et toutes les affections de la Gorge,

Préparé avec la meilleure GOMME D'EPINETTE ROUGE (même délicieux), Balsamique adoucissant, expectorant et tonique. Vendu par tous les Droguistes respectables. Seuls Propriétaires et Fabricants,

KERRY, WATSON & Cie.,
Droguistes de Gros, Montréal.

N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Epinette Rouge," constituent notre marque de commerce enrégistrée, nos enveloppes et nos étiquettes sont aussi enrégistrées.

27 Octobre. C 8—um

LE VIDO.

EAU DE BEAUTE

Remède infaillible contre le masque, les boutons, les taches de rousseur, et toutes les maladies de la peau, directions sur la bouteille. C'est la plus belle découverte pour embellir le teint, et conserver la fraîcheur de la peau.

En vente chez tous les pharmaciens. Dépôt principal chez le

Dr. GAUTHIER

301, Rue St. Laurent, Montréal.

Septembre, 6—a k q

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. A. HUDON

Vente par Encan.

Seront vendus JEUDI, le 14 Décembre, à DEUX heures P M., au coin des rues Ste. Catherine et Durham, tous les chevaux de louage, sleighs, carioles, harnais, robes de buffle, etc., appartenant à la succession L. Latour.

J. A. HUDON,
79 Encanteur.

Bulletin Hebdomadaire de S. CARSLEY.

Nombre d'acheteurs qui ont été servis pendant la semaine finissant le 9 Décembre 1876 :

3,939.

Nombre d'acheteurs servis pendant la semaine correspondante l'an dernier :

3,773.

Augmentation, 166.

AU PROFIT DE L'HOPITAL.

Cette semaine nous donnons à l'hôpital général un pourcentage de toutes nos recettes, et, pour cette raison, nous comptons sur l'empressement de nos patrons.

ARTICLE DE CHOIX.

Voici la liste des marchandises nouvelles que nous avons pour les fêtes :

COSTUMES.

Un grand choix d'habillements tout faits.

PALETOTS ET MANTEAUX

Nous avons un très-grand assortiment de paletots et de manteaux d'hiver, bordés en fourrure ou en imitation.

Note.—Les Messieurs qui commanderont des paletots ou des costumes complets peuvent être sûrs qu'ils leur feront parfaitement, sans qui on les changera.

LISTE D'ARTICLES DIVERS.

Serge unie, 15c.
Brocarts unis, 18½c.
Beaux Winceys, 6½c.
On a le choix sur 400 pièces d'étoffes d'hiver.

On peut avoir les plus beaux lainages pour des prix variant de 12c. à 80c.

SOIERIES! SOIERIES!!

Notre assortiment de soies noires, unies, de couleurs et de fantaisie, est de la plus grande nouveauté, et le plus beau qui ait jamais été importé dans ce pays.

Robes de soie faites à ordre.

On vient de recevoir plusieurs manteaux et mantilles de soie, bordés en fourrure. Prix variant de $40 et $75.

S. CARSLEY,

393 & 395, RUE NOTRE-DAME.

12 déc.—r 80

Dernière Semaine de Ventes

DE

J. G. KENNEDY & Cie.

A cause du grand succès que nous avons obtenu dans nos ventes pour liquider notre fonds et à cause des grandes demandes pour les HARDES FAITES et les DRAPS, nous nous sommes décidés à les continuer pendant encore une semaine à nos prix réduits.

DEPARTEMENTS des COMMANDES

Malgré les arrangements que nous avions pris pour exécuter les commandes dans ce Département, nous avons été obligés d'engager encore DEUX COUPEURS habiles. Nous avons toujours en mains un fonds considérable de LAINAGES, comprenant les patrons les plus fashionables

Draps de Goût pour Habits,
Etoffe Française à Pantalons,
Tweeds,
Broadcloths, &c., &c.,

Les acheteurs pourront choisir dans un Fonds des plus considérables à des prix qui défient la concurrence.

J. G. KENNEDY & CIE.,

31, 33 et 35, Rue St. Laurent

2 Decembre. 72—um k

Améliorations :: Agrandissement

Les affaires que la Maison

A. PILON & CIE

A faites cette année ont été tellement considérables, grâce aux BAS PRIX FABULEUX auxquels elle vend toujours ses marchandises, et le nombre de ses pratiques ayant tellement augmenté, qu'elle s'est vue dans la nécessité d'agrandir son magasin de moitié et d'augmenter le nombre de ses employés en conséquence.

Maintenant le magasin comprend *4 immenses étages*, pouvant aisément contenir 500 acheteurs.

Plus d'encombrement et de foule à redouter.

Les pratiques seront toujours certaines d'être servies avec promptitude.

Il y a 100 commis et modistes dans la maison.

Le Stock est le plus considérable et le mieux assorti de Montréal.

Nous sommes décidés à faire le plus grand commerce de la Province.

Nous avons en mains pour une valeur de **$300,000** de MARCHANDISES que nous jetons sur le marché à des *bas prix qui ne se sont jamais vus*. Nous voulons qu'il soit dit par tout le monde, qu'en effet nous donnons toutes nos marchandises.

Une visite à notre magasin convaincra le plus incrédule que nous disons la vérité et que nous vendons réellement à bien meilleur marché que tout autre marchand de Montréal.

Nous tenons le vrai magasin des familles.

Toutes les pratiques peuvent être certaines de trouver à notre établissement tout ce qu'elles ont besoin en fait de

Cotonnades, lainages, tweeds, draps, articles de fantaisie, chapeaux, robes, manteaux et hardes faites à des prix bien plus bas que ceux qui font tant de train avec leurs stocks de banqueroute.

Nous avons 20 modistes pour chapeaux, 5 modistes pour robes et manteaux, 2 tailleurs de première classe dans la maison et 15 couturières en dehors travaillant continuellement pour les ordres.

Nous pouvons maintenant nous vanter d'avoir le plus grand magasin de la ville, le mieux assorti, ayant le meilleure administration possible et offrant les plus grands avantages à toutes les classes d'acheteurs.

A. PILON, JOS. R. DUCHESNEAU

A. PILON & CIE.

615, Rue Ste. Catherine, Montréal

A l'enseigne de la Boule Verte.

17 nov. a k—59

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE PAR ENCAN DE

PLANCHES DE PIN.

Le soussigné a reçu instructions de MM BERNARD, BASTIEN & Cie., qui abandonnent leur clos du Canal, de vendre par encan dans la cour en face du moulin de Brennan,

Vendredi matin, 15 Déc.,

Environ 40 piles de bon bois de PIN de 1¼, 1½ et 2 pcs ; aussi 25 piles de 3 pc.

Les conditions ordinaires seront données.

77 JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

Foin Pressé

Les soussignés reçoivent tous les jours par les chars du foin pressé de la meilleur qualité.—Vendu en gros et en détail, et qui sera livré dans toutes les parties de la ville.—Le Magasin Principal, L'intrepôt Principal, est dans les anciennes Casernes.—et l'on vendra aussi à demande de dix à un char à la Station de la Pointe St. Charles.

J. B. LARBAU, & CIE.,
39 et 41 Rue St. Paul.

Atocas ! Cape-Cod

Reçus en grande quantité, et vendus à bien bon marché.

J. B. LARBAU, & CIE.,
39 et 41 Rue, St. Paul.

5 Déc.—sm k 74

Grande Vente de Marchandises Sèches et de Hardes-Faites,

Le soussigné ayant déterminé de réduire avant la fin de la saison, son Fonds de Magasin se montant à

$50,000

a fait de grands sacrifices dans les prix. Venez et profitez du bon marché.

F. X. MAJOR

94 à 100, Rue St. Joseph, à l'Enseigne de la Boule Verte.

30 Novembre. 63—A C a

Une Nouvelle Preuve qu'il est impossible de plaire à tout le monde.

MAISON J. PERREAULT & Cie

97, Rue Notre-Dame, 97

Au Recorder !

Cette maison, une des plus anciennes de Montréal, vient d'avoir l'humiliation d'être citée hier à la police correctionnelle pour avoir exhibé à sa porte et sur le trottoir, un grand lot de marchandises à sacrifices.

La foule envahissait ses portes et semblait contente de pouvoir profiter d'une aussi belle occasion pour acheter à meilleur marché que partout ailleurs, quand la police, excitée par la jalousie de quelques maisons, intima à cette maison l'ordre de paraître hier devant le tribunal correctionnel.

Ni la police, ni le Recorder, personne n'arrêtera la Maison J. PERREAULT & Cie d'exhiber et de vendre en bas des prix ordinaires. Elle a les moyens de le faire et de payer l'amende plusieurs fois encore s'il le faut.

Pour plaire au public, et pour déplaire aux jaloux, nous vendrons cette semaine nos indiennes américaines..... 3½c, 5c, 6c
Colon-jaunes..... 4½c, 5c, 6c
Shirtings..... 5c, 6c, 7c
Tweeds..... 38c, 40c, 50c

Ces Tweeds valent $1.00.

Couvertes..... 90c, $1.00, $1.25
Couvertes à cheval, toutes prêtes, se vendant ailleurs $2.50 pour $1.50.

D'ici au mois de Janvier, nous sacrifierons tout. Nous aimons mieux plaire à la pratique qu'à la police.

9 déc.—h k 77

Etablissement de premier prix !

249, rue Notre-Dame, coin de la Cote St. Lambert.

Toutes sortes de Pelisseries pour Dames et Messieurs en grande variété et dans les derniers goûts, peuvent être achetées à l'établissement ci-dessus à des prix très-réduits, convenables à la rareté de l'argent.

1er déc.—m s p 71

A. BOURBONNIERE

Le soussigné invite ses amis et le public à visiter son établissement de Ferronniers et de Quincailleries No. 19 Rue, St. Laurent qui est maintenant ouvert tous les jours depuis 7 heures du matin à neuf du soir le samedi, jusqu'à dix heures.

Ils y trouveront un assortiment complet de fournitures de maison et pourront ainsi convaincre par eux mêmes de leur qualité et de leur utilité.

A BOURBONNIÈRE.

219, Rue St. Laurent

ENSEIGNE DU CADENAS.

près du Marché.

11 Décembre — r 78

A V I S .

Je fais défance d'avancer à qui que ce soit en mon nom sans un ordre signé de ma main.

LOUIS J. M. GERARD.

12 Décembre. 79 r

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW

VENTE

De plusieurs pianos, meubliers à dessus de marbre, tables à dîner, chaises, lits de fer, tapis, quantité de marchandises sèches et de fantaisie, tableaux, vaisselle, etc., à mon magasin, 728, rue Craig, JEUDI MATIN, le 14 courant.

Vente à DIX heures A.M.

80 HENRY J. SHAW,
Encanteur.

VENTE

Spéciale pour LES FETES d'une collection considérable de meubles pour salon, salle à manger, vestibule, bibliothèque, bureaux, glaces en noyer noir richement sculptés ; aussi six magnifiques pianos en palissandre à glace.

comprenant des meubles pour chambre à coucher sculptés et à panneaux, avec dessus de marbre italien, meubles de salon très-riches, en brocatelle de soie, satiné, reps de soie, crin, etc., cadres sculptés, meubles pour chambres à dîner, sideboards en noyer et palissandre sculptés, tables à rallonge, Chaises recouvertes en moroquin, Chiffonniers, etc.

Bibliothèques et Safes.

Garderobes avec portes en vitres.

Portemanteaux patères pour passage avec chaises, etc.

Pupitres à cylindre Davenport.

Ecritoires, tables de bibliothèque et chaises.

Tables de centre à dessus de marbre.

Whatnots.

Un grand assortiment de chaises de goût et canseuses, Miroirs Anglais avec cadres dorés, &c., &c., formant une belle collection. le tout sera vendu ainsi que six pianos de valeur de "J. P. HALE," sans aucune réserve,

JEUDI APRES-MIDI, 21 DECEMBRE

A mes Magasins, Rue Craig, près le Carré Victoria.

Vente à UNE heure précise.

77 HENRY J. SHAW,
Encanteur.

PIANOS ! PIANOS

L'Agence en Gros de Shaw, rue Craig.

Le meilleur magasin de la Puissance pour acheter un Piano de première classe à un prix modéré.

J'ai actuellement en main et je continue à recevoir chaque semaine un grand assortiment des célèbres Pianos de New-York et de Boston, dont je suis l'agent en gros, et que je vends à des prix très réduits, ou disons de $150 à $300 AU

COMMERCE.

{ Bureau de *La Minerve*, Montréal, 12 Dec. 1876

Temps neigeux.

Température observée à l'ombre par Hearn, & Harrison, Opticiens, No. 241, Rue Notre-Dame, 12 Déc. 1876.

8 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
9o	16o	17o
Maximum.	Minimum.	Moyenne
17o	2o	9o5

D'après la marque du baromètre :

8 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
29 85	29 75	29 80

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 12 Déc 1876

L'or ouvert à 107½, descendu à 000 et fermé à 107½.
Greenbacks ont été achetés de 7⅛ à 7½, et vendus de 0 à 6½.
Change sur New-York, vendu 7½ à 0.
Change sur Londres à 83 à 4 83.
Traites d'or, pair à 0 l'escompte.
Gros Argent Américain, de 10 à 12½.

MARCHAND & L'ABBE,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS

STOCKS.	VALEUR.	DIV. depuis 6 mois.	VENDEUR.	ACHETEUR.
BANQUES, ETC.	$		P.	P.
Montréal	200	7 p.c	198	199½
Ontario	50	4 p.c	98	100
British N. America	100	4 p.c	99½	99
Consolidée du Canada	100	4 p.c	95	96½
Peuples	50	4 p.c	114	116
Molson	50	4 p.c	176	177
Toronto	100	8 p.c	160	162
Jacques-Cartier	50	4 p.c	52	53
Marchands	100	4 p.c	98	102
Townships de l'Est	50	4 p.c		
Québec	100	4 p.c		
Nationale	50	4 p.c		105
Union	100	4 p.c		
Mechanic's	50	3½ p.c		
Royale Canadienne	100	4 p.c	84	85
Commerce	100	4 p.c	53	54
Métropolitaine	50	4 p.c		97
Dominion			97	
Hochelaga		4 p.c		70
Ville-Marie			100	
Sauvage			80	72
Standard				
Fédérale			102½	103
Impériale			99	
Provincial Gen	100		57½	
Anglo Canadian Mining Co	5	15p.c		
Montreal Mining Co	100			
Cie de P. G.-Trois. 7 p.c stg.				105
" M. & O. 6 p.c stg.				
" " 8 p.c ord.				
Télégraphe de Montréal	40	8 p.c	125	130
Télégraphe de la Puissance	100		94½	96
Cie de Nav. Richelieu et Ont	100	8 p.c	121	911
Ontario	50		45	147
Cie des Ponts Grenville	50	8 p.c	105	106
Cie du Gaz	00	6 p.c	112	108
Marchant's Express		6 p.c		98
Cie de Prêt et Crédit Fonc		8 p.c	112	106
Can. Eng. & Mach. Co	200	8 p.c	85	
Cie d'Ass. de Québec		8 p.c		
Mont. Invest. Ass. Stock	100			
Can. Colon M. Co	100			
Cornwall Man. Co				
Mont. Warehousing Co	50		50	25
Graphic Printing				
North Am. Car Co		8 p.c	35	37½
Montreal Par Building Soc			9	
Montreal Loan & Mortgage			124	125
Gold Brook Rg. Mills Co				
Dealing & Fishing Co				
Hamilton Prov. & L. Soc				
Québec and G. F. S. S. Co				
Western Assurance				
Royal Canadian Ins			95	97½
Académie de Musique			93	
West End Building Soc'y				
Dominion Stock	100		10	
Dominion Bonds				
Cité du Gouvern. 6 p.c stg.				
Dité du Gouvern. 6 p.c cy.				
Cité du Gouvern. 8 p.c stg.				
Cité du Gouvern. 8 p.c cy.				
Bons du Havre 6 p.c			101	103
Stock 7 p.c Ouro, Québec				
Bons 6 p.c "				
Stock 7 p.c " Montréal	200			117
Bons 6 p.c "	200		1	1
Bons Corporation Montreal			10	100
Bons de l'Agneaine "			101	103

CHANGE

Traites sur Londres, 60 jours ..... 108½ @ 108¾
Chèques sur or do ..... @
Traites sur New-York à 12.00 a.m. ..... 1/16 @ ....

REMARQUES.

Ventes cet avant-midi :—

Banque de Montréal — 1 rapportée à 185¾, 5 à 185¾, 30 à 185¾, 1 à 185¾
Banque Molson—10 à 110½, 6 à 110¼.
Banque Jacques Cartier— 1 à 37½.
Banque des Marchands — 25 à 89½ x d, 10 à 89¾ x d.
Télégraphe de Montréal—4 à 125.

Ventes cette après-midi :

Banque Jacques Cartier—25 à 36½.
Banque des Marchands — 15 à 89½ x d, 75 à 92½, 100 à 90 x d, 15 à 90 x d, 35 à 90 x d.

E. & A. C. DEBOUS,
Courtiers,
No. 46, rue St. Jean,
Entrance de la Banque d'Epargne
Rez-de-chaussée.
Montréal, 11 Déc 1876.

RAPPORT QUOTIDIEN DU MARCHE AUX BLES.

Montréal, 12 Déc. 1876.

Le marché a été tranquille ce matin.

FARINE,—par quart de 196 lbs.

	$ c.		$ c.
Supérieur Extra	6 25	à	6 35
Superfine extra	5 95	à	6 05
No 1 do	5 70	à	5 75
Extra du printemps	5 35	à	5 40
Superfine	5 00	à	5 10
Forte pour Boulangers	5 50	à	5 65
Fine	4 50	à	4 60
Middlings	3 75	à	4 00
Pollards	3 25	à	3 50
Farine en sac de E. Canada	0 00	à	0 00
" " " de la Cité	2 80	à	2 87½

FARINE D'AVOINE.—$5 20 à $5.50

BLE.—Du printemps de 87 à 88.

POIS—Nominal, de 85c à 85c par 66 lbs.

BLE-D'INDE—Nominal 57 à 58.

ORGE—Nominale 37 à 40c.

SEIGLE—Pas mis, de 48 lbs.—Base Canada de 60 à 65c par 48 lbs.

BEURRE — Tranquille et rare. Quelques sortes : 15 à 24c, selon la qualité.

FROMAGE, par lb.—Actif ; 12 à 13½ ; pour nouveau.

LARD—Tranq., $18.75 à $19.00 pour nouveau mess et $18.00 à $18.00 pour prime mess.

PORCS ABATTUS.—De $6.50 à $7.00.

SAINDOUX.—Ferme 12c à 13c

ASH ABLS—Pottes tranquille ; prix de 4.25 à 4.30. Perlasse lourds 5.25 à 5.35 pour première.

Chicago, 12 Déc, 0.00 a.m.—*Blé* Reçu : 74,000 mts ; expédié, 45 000 mts.
9.30 a.m.—Ouvert à 1.17 pour Janv. 0.00 pour Déc.
11.15 a.m. — Ferme à $1.16½ pour Décembre ; 1 17½ à 1.17¾ pour Janvier ; 1.18½ pour Février.
Soir — Reçu, 111,000 mts ; expédié 52 000 mts.
9.35 a.m. — Lourd ; 48c pour Mai ; 45c pour Janv.
11 0 a.m.—Ferme ; 46¾ à 46¾c pour Décembre ; 00 à 48¼c pour Mai ; 00 à 45¾ pour Janvier.
Soir : Reçu, 31,000 mts ; expédié, 15,000 mts.
10 20 a.m.—Franq de 33½c à 33¾c pour Janv. ; offert à 34c pour Fév. ; 00c au comptant.

Orge : reçu 17,000 ; expédié 5,000 mts.
11 30 a.m.—*Lard* ; $16 67½ pour Mars ; $16 25 à $16 25 pour Janv. ; $16 47½ à $00,00 pour Février.
10 30 a.m.—*Saindoux* tranq. à $9.97½ pour Janv. ; $10 00 pour Janvier ; 00.00 à 10.12½ pour Février.
Milwaukie, 12.—*Blé*, reçu 52,000 mts ; expédié 5,000.
9 40 a.m.—Ferme à $1.22 pour No. 1 ; 1 17½ pour No 2 ; 1 09 pour No. 3 ; 0 00 pour fort ; No 2 0 00 pour Déc. ; 1 18 pour Janvier ; 1 19½ pour Février.
10 45 a.m.—A $1 22 pour No. 1 ; 1 17½ pour No. 2 ; 1.09 pour No. 3 ; 0 00 pour fort ; No 2 à 1 18½ pour Janvier ; 1 19½ pour Février.

PRODUITS REÇUS DU CANAL DE LACHINE

Depuis le 1er Mars.—12 Déc.

	G.T.R.	C. Lach.
Farine, qrts		2800
Beurre		187
Alcalis, qrts		35
Porcs abattus		167
Cuir		288
Esprit de vin		207
Blé-d'inde, mts		8 0
Saindoux, qrts		67
Tabac, bots		14
Farine d'avoine, qrts		100

MARCHE BONSECOURS.

FARINE.

Montréal, 12 Déc. 1876.

Blé par quintal	32 45	à	2 50
Avoine do	0 00	à	0 00
Blé-d'inde do	1 15	à	1 30
Sarrasin do	0 00	à	0 00

GRAINS.

Blé printemps	1 12	à	1 15
Fall do	0 00	à	0 00
Orge do	0 00	à	0 00
Avoine do	0 90	à	0 90
Sarrasin do	1 10	à	1 10
Lin do	1 00	à	0 00
Mil do	0 00	à	2 50
Blé d'Inde do	0 58	à	0 54
Pois rouge par bl	0 10	à	0 00

LEGUMES.

Pommes par quart	2 50	à	3 00
Patates par poche	0 55	à	0 60
Fèves par panier	0 00	à	0 00
Oignons par baril	1 50	à	1 60
Choux	0 25	à	0 40
Navets par poche	0 40	à	0 50
Carottes par pan	0 40	à	0 60
Betteraves par panier	0 00	à	0 00
Celerie	0 00	à	0 00

LAITERIE.

Oeufs frais par douzaine	0 22	à	0 25
Beurre frais par lb	0 20	à	0 23
Beurre salé par lb	0 20	à	0 22

DIVERS.

Sucre d'érable par lb	0 8	à	0 11
Sirop par gallon	0 00	à	0 00
Miel par lb	0 12	à	0 00
Saindoux par lb	0 12	à	0 13
Lard frais par 100 lb	7 50	à	0 00
Boeuf frais par 100 lb	5 00	à	6 00
Lièvres par couple	0 20	à	0 25

VOLAILLES.

Dindes par couple	1 60	à	2 00
Dindes do [jeunes]	1 10	à	1 25
Oies do	1 00	à	1 50
Canards do	0 00	à	0 80
Poulets do	0 30	à	0 50
Poules do	0 50	à	0 00

POISSONS.

Haddock, par lb	0 07		0 08
Flotant par lb	0 13	à	0 15
Eperlan par lb	0 00	à	0 10
Alose, chaque	0 00	à	0 40
Truite saumonée, par lb	0 18	à	0
Morhard, par lb	0 00	à	

FRUITS.

Atocas	0 37	à	0 37
Oranges par douzaine	0 00	à	0 00
Citrons par douzaine	0 00	à	0 00
Grenadilles	0 00	à	0 00
Asperges par paquet	0 00	à	0 10
Concombres	0 00	à	0 00
Rhubarbe par paquet	0 00	à	0 00
Tomates, panier	0 00	à	0 00
Bananes par doz	0 50	à	0 00

MARCHE AUX ANIMAUX

Rapport pour le Bureau de Marché Hay.

Montréal, 12 Déc. 1876.

Boeuf, 1re qualité	$ 3 50	à	$3 50
" 2e et 3e	2 00	à	3 00
Vaches à lait, chaque	10 00	à	00 00
" extra	35 00	à	40 00
Veaux, 1re qualité	25 00	à	00
" 2e "	15	à	5 00
" 3e "	3 00	à	4 00
Moutons 1re qualité	4 5	à	5 5
" 2e "	3 00	à	4 00
Agneaux, 1re qualité	3 00	à	4,
" 2e "	2 00	à	2 50
Cochons, 1re qualité	0 5	à	5 75
" 3e "	0,00	à	00,00

Foin, 1re qualité, par 100 bottes...$13 00 à 11 00
Foin, 2me qualité ..... 7,00 à 9,00
Paille, 1re qualité ..... 6 00 à 7,00
Paille, 2me qualité ..... 4 00 à 5,00

MARCHE DE NEW-YORK.

New-York, 12 Déc

Coton—ferme, 12¼ middl. épiandé.
Farine — Cotes sans changements ; reçu 16,000 quarts ; ventes 10,000 ; à 5 00 à 5.00 pour superfine de l'état et de l'ouest ; 5.30 à 5.65 pour communs à bonne extra de l'état ; 5.30 à 5.60 pour communs à choisie extra de l'état et de l'ouest.
Farine de Seigle — Tranquille ; reçu 00 qrts ; ventes 000 qrts ; de 4 35 à 5 15.
Blé — Plus ferme ; reçu 85,000 mts, ventes 24,000, 1 31 à 1.31 No. 2 Milwaukee, 1.29 à 1.30 pour No 2 Chicago 1.18 à 1.20 pour No 1 du printemps ; 1 30 à 1 35 pour rouge d'hiver ; 1.30 à 1.35 pour ambre ; 1.40 à 1.40 blanc de ; 0.00 à 1.21 pour No. 3 Chicago.
Seigle—Tranquille, reçu 8,000 ; ventes 0,000 ; 92 à 95c pour du Canada.
Blé-d'inde—Marché ferme ; reçu 22 000 mts ; ventes 28,000, de 55c à 60c pour nouveau mêlé de l'ouest ; 58 à 60c pour vieux do ; 00 à 00c sous voile.
Orge—Tranquille : reçu 11 000 mts ; ventes 00,000 ; $1.00 pour du Canada. 1 00 pour No 2 Baie de Quinte ; 93c pour six rangs de l'Etat à arriver.
Avoine—Ferme ; reçu 22 000 mts, ventes 23,000 ; 35c à 48c pour mêlée de l'Etat et de l'ouest ; 38 à 50½c pour blanche
Lard—De $16 75 à 16 87½
Saindoux—à $10 12½
Beurre—20 à 36c pour de l'Etat et de Pennsylvanie ; 00 à 00c pour nouveau
Pétrole—Crue 15c à 15½c ; raffiné 31½c Chicago, 12
Porcs —Reçus, 20 539 ; expédiés, 1,595

MARCHE DE CHICAGO

Chicago, 12 Déc.

Farine — En demande ; extra du printemps de 4 50 à 6 25 ; extra de Minnesota, 5 00 à 7.25 ; d'hiver 0 00 à 0,00.
Blé—Lourd et en baisse ; No 1 de Chicago, du print., 0 00 à 0 00 au comptant ; No 2 do, 1.17½ à 1.17 au comptant ; à 1 18 pour janvier ; 1.19½ pour février ; No. 3 do, à 1.09 ; rejeté, de 91 à 96.
Blé-d'inde—Marché en bonne demande ; pour les ventes du No 2 mêlé, de 46 à 46½ au comptant ; à 45 pour janvier ; rejeté à 40½.
Avoine — Marché lourd et ferme ; No 2, de 33 à 33½ au comptant ; 33½ pour janvier.
Seigle — Marché ferme ; ventes, à 00 à 72c pour au comptant, de 0 a 0 pour déc. ; rejeté à 00.
Orge — Marché facile, mais en baisse ; ventes du no. 2, 63c à 63 sur les lieux ; à 64½ pour janv.
Lard — Marché lourd et en baisse ; ventes de $16 35 à $16 40 pour nouveau, 00.00 à 16.45 pour janv. ; 0.0 à 16.65 pour février ; 00 00 à 0 00 pour le reste de l'année.
Saindoux — En bonne demande ; ventes de 9.97½ à 00,00 pour au comp. ; $0.00 à 00 pour ; $0.00 pour novembre ; $0 00 pour le reste de l'année.
Viandes préparées—Marché sans changement.
Epaules, 0c à 5½c à 6
Epaules courtes, 8 à 8½.
Whiskey—Marché tranquille à 1.06.
Fret — Blé-d'Inde pour jusqu'à Buffalo, 0 cts.
A l'ouverture de la Halle, cette après-midi, le blé était ferme, de 17 à 17½ pour janvier, 18½ pour février ; blé-d'inde tranquille et ferme, 46¾ pour comptant, 44½ à 45 pour janvier ; avoine, sans changement ; lard en baisse, 16.30 à 16 32½ pour janvier, 16 50 à 16 55 pour février ; saindoux en baisse, 10 12½ pour février, 9.95 pour décembre.
Recettes : — Farine, 13.000 ; blé, 74,000 ; blé-d'inde, 111,000 ; avoine 31,000 ; orge, 17 000 ; seigle, 12,000.
Expédiés— Farine, 9,000 ; blé, 41,000 blé-d'inde, 52 000 ; avoine, 15,000 ; orge 6,000 ; seigle, 4,000.

$50, $100, $200, $500, $1,000

MM. ALEX. FROTHINGHAM & CIE, banquiers et agents de change, No. 12 Wall street, New-York, font pour les personnes qui le désirent des placements de sommes d'argent, grandes ou minimes, dans de bonnes d'une sûre garantie qui paient soixante dix à trente fois le montant investi tous les 30 jours.
Stocks achetés et retenus aussi longtemps qu'on peut le vouloir sur dépôt de cinq pour cent. Des circulaires et rapports mensuels sont envoyés francs de port.
13 Avril. A C C—a k

Annonces Parisiennes de "La Minerve."

M. A. CEYRAS, 4, rue de la Tacherie, à Paris, est *seul fermier* de nos annonces parisiennes.
C'est à M. A. CEYRAS que doivent s'adresser Messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de *Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, Nouveautés, Articles de Paris, etc.*

GUERISON des MALADIES NERVEUSES & CONVULSIVES
PAR LES
BROMURES DE PENNES ET PELISSE
Pharmaciens-Chimistes, rue de Latran, 2, Paris

SIROP DE BROMURE DE POTASSIUM pur, employé spécialement avec de grands succès contre la *Danse de Saint-Guy, l'Eclampsie, l'Epilepsie.*
SIROP DE BROMURE DE SODIUM pur, présenté sous la forme la plus sédusante pour les femmes et les malades affaiblis contre *l'Insomnie, les Migraines, Douleurs nerveuses, Convulsions, Spasmes, Syncopes* et *l'hystérie.*
SIROP DE BROMURE D'AMMONIUM pur, d'une efficacité durable contre les *Congestions cérébrales, Méningites chroniques, Apoplexie, Paralysie, Vertiges.*
NOTA. — EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE ET LES DEUX SIGNATURES

Agent : A. DELAU, 223, Rue McGill.
Dépôts : MM. LAVIOLETTE et NELSON, PICAULT et Cie.

INJECTION BROU
Hygiénique, infaillible et Préservative, la seule guérissant sans lui rien adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'univers.—Exiger le prospectus. — 30 années de succès. — Se méfier des contrefaçons. — A Paris, chez l'inventeur BROU, boulevard Magenta, 168
Montréal et dans les principales pharmacies du Canada.
Seul Agent pour tout le Canada : A. DELAU, 223, Rue McGill.
Dépôts : MM. DUGAL et LACHANCE.

RÉCOMPENSE NATIONALE DE 16,600 FR.
Grande Médaille d'OR à T. LAROCHE
Médaille à l'Exposition Internationale de Paris 1875
Prix 16,600 fr.
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR
Contenant l'extrait complet des 3 quinquinas
Reconstituant, tonique et fébrifuge.

Le Quina-Laroche est un Elixir très-agréable dont la supériorité sur les vins et sirops de quinquina a été constatée dans les hôpitaux par vingt ans de succès.
Contre le *manque de forces et d'énergie*, les *affections de l'estomac, les convalescences paresseuses*, et contre les *fièvres tremblantes anciennes ou rebelles.*
Exiger cette signature. *Laroche*

LE MÊME FERRUGINEUX
représente une combinaison heureuse d'un *Sel de fer* très-soluble avec tous les principes déjà contenus dans le *Quina-Laroche* simple.
Recommandé contre le *sang pauvre* auquel il procure les globules rouges qui font sa force et sa beauté, contre les *flueurs blanches, les suites de couches, chloro-anémie*, etc.
PARIS, 21 rue Drouot.
Agent : A. DELAU, 223, Rue McGill.
Dépôts :—MM. LAVIOLETTE et NELSON, DEVINS et BOLTON, Dr. McMILLAN et HAWKES.

TRANSPORT DES MALLES.

Montréal, 7 Nov. 1876,

Arrivées		MALLES.	Levées.	
	P. M.	ONTARIO.	A. M.	P. M.
8 00	.....	Ottawa, p. ch. de fer	7 45	3 00
8 30	.....	Provinces d'Ontario	7 45	3 00
8 00	.....	Rivière Ottawa, route	8 00	.....
		QUEBEC.		
.....	3 00	Québec, Trois-Rivières et Sorel, p. vapeur	.....	5 00
.....	.....	Québec, ch. de fer	7 45	3 00
00	.....	Cantons de l'Est, Trois-Riv., Arthabaska et Rivière du Loup	.....	3 00
11 00	.....	Ste Rémi et Hemmingford	.....	1 00
8 00	2 30	St Hyacinthe, Sherbrooke, etc	7 00	1 30 3 00
10 00	.....	St Jean et la Jonction du Vermont	.....	1 30
10 00	.....	Stanford et les comtés du Sud-Est	.....	1 3
		MALLES LOCALES		
11 00	.....	Beauharnois, route	00	.....
11 00	.....	Chambly, St Césaire, Pourcœur, Varennes et Verchères	.....	4 30
11 00	.....	Côte St Paul	7 00	1 30
10 30	5 00	Tanneries Ouest	7 00	2 00
10 30	5 00	Chambly	6 00	2 00
9 30	.....	Longueuil	6 00	2 00
10 00	3 00	St Lambert	.....	1 30
11 00	.....	Laprairie	10 00	2 00
11 00	.....	New Glasgow, Sanite au Récollet	7 00	.....
.....	5 10	Terrebonne, St Vincent	7 00	2 15 5
2 30	5 00	Pointe St Charles	8 30	3 00
.....	.....	St Laurent, St Eustache, Ste Scholastique, Belle Rivière	7 00	.....
.....	1 30	St Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse	7 00	.....
10 00	.....	St Jean et la Station St Armand	8 00	1 30
9 00	.....	Trois-Rivières, route de la rive Nord	.....	1 00
		Rochelage	8 30	1 & 5
		PROVINCES MARITIMES		
8 00	.....	N.-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et I. P. E.	.....	3 00
.....	.....	Terreneuve, partant tous les jours pour Halifax, et de là la transmission se fera tous les mardis alternatifs—du 2 Mai.	.....	3 00
		ETATS-UNIS.		
8 à 10	.....	Boston et les Etats de la Nov. Angleterre, excepté le Maine	7 00	1 30
6 à 10	.....	N.-York et les Etats du Sud	.....	1 30
8 00	.....	Island Pond, Portland et le Maine	.....	1 30 3 00
8 à 10	.....	Etats de l'Ouest et du Pacif. et Manitoba	7 45	3 00
		INDES OCCIDENTALES.		
		Lettres, etc., payées d'avance vis N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York, d'où partent les autres malles :		
		Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les Jeudis p.m.	.....	37
		Pour St Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23 de chaque mois.	.....	
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la ligne Canadienne le Vendredi	.....	3 00
		Par New-York, les Lundis et Mardis	.....	2 00

* Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 9.15 A.M., et 9.30 P.M.
† Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 2.30 P.M., 6.30 P.M.
Les lettres enregistrées devront être mises à la poste 15 minutes avant la fermeture de chaque malle.
Les boîtes dans les rues sont visitées à 10 a.m., 12.30, 5.30 et 8 p.m. Le Dimanche à 8 p.m

HOTEL RICHELIEU.

A la clôture de la navigation, M. ISIDORE B DUROCHER, de l'HOTEL RICHELIEU, offre aux particuliers et aux familles qui voudront pensionner pour l'hiver, les meilleurs avantages que l'on puisse trouver en cette ville. Chambres et salons de famille de première classe. On est prié de faire demande au plus tôt, parce que bientôt les meilleures places seront prises.
ISIDORE B DUROCHER,
Propriétaire.
Montréal, 20 Nov. 1876.—62 m k

MAISON ST. DENIS
Restaurant Français.
42, Rue Bonsecours.
M. EDOUARD FORTIN a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe.
Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine, française.
Lunchs, Déjeuners et Dîners servis à toute heure.
Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis.
Lunch de 11 A M à 2 P M. Prix, 30c
Le Dimanche, le Restaurant est ouvert depuis midi jusqu'à 9 hrs P M.
Deux Barbiers-Coiffeurs de première classe sont aussi attachés à l'établissement depuis 7 hrs a.m. à 9 hrs p.m., et tous les dimanches jusqu'à 10 hrs a.m.
12 sept.—r 12

PROVINCE DE QUÉBEC,
Département de l'Immigration du Gouvernement.
Les personnes qui auraient besoin de Fermiers, Artisans, Serviteurs et autres devront s'adresser à
B. IBBOTSON,
Agent de l'Immigration du Gouvernement
109 et 111 Rue St. Antoine.
18 Mai. 110—j

Ecole Normale Jacques Cartier
Les demandes d'admission pour l'année 1877-78 devront être adressées au soussigné, du 20 Septembre au 1er Mai prochain. JEUDI, le 17 Mai 1877, les aspirants devront se présenter à l'Ecole à 3 heures P.M., pour subir un examen. Cet examen décidera l'admission, et la distribution des bourses, s'il y a lieu, en tenant compte de la date de la demande.
Par ordre du Principal,
G. GERVAIS, Professeur,
Secrétaire.
1er Septembre 1876. s

Ecole Vétérinaire de Montréal
COURS FRANÇAIS.
L'ECOLE VETERINAIRE DE MONTREAL commencera à donner en français, un cours régulier de Science Vétérinaire, dans toutes ses branches, JEUDI, 11 JANVIER PROCHAIN.
Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.
GEORGES LECLERE
Secrétaire
Conseil d'Agriculture P Q
No 53 Rue St. Gabriel Montréal.
27 nov.—m k 67

BANQUE VILLE-MARIE.

AVIS est par le présent donné :

Que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Banque aura lieu dans la Chambre des délibérations des Directeurs, au deuxième étage, au-dessus des Bureaux de la dite Banque, LUNDI, le quinze Janvier prochain (1877), à une heure de l'après-midi, pour l'élection des Directeurs et autres fins.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
P. A. FAUTEUX,
Caissier.
Montréal, 5 Décembre 1876. 77—a

BANQUE D'HOCHELAGA.

Avis est par le présent donné qu'UN DIVIDENDE de
TROIS ET DEMI POUR CENT
sur le Capital payé de cette Institution, a été ce jour déclaré pour le semestre courant, et qu'il sera payable au Bureau de la Banque, le et après
Mardi, le deuxième jour de Janvier prochain,
Les Livres de Transport seront fermés depuis le 15 jusqu'au 31 Décembre, ces deux jours inclus.
Par ordre du Bureau,
J. S. PAQUET,
Caissier.
Montréal, 28 Novembre 1876—um c

BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA.

AVIS est par les présentes donné qu'un
Dividende de TROIS et DEMI par cent,
sur le Fonds-Capital de cette Institution pour les derniers six mois a été ce jour déclaré, et qu'il sera dû et payable à la Banque et à ses Succursales et Agences, le et après
Mardi le 2e jour de Janvier
PROCHAIN.
Les Livres de Transfert seront fermés du 15 au 31 Décembre prochain, les deux jours inclusivement.
Par ordre du Bureau,
JACKSON RAE,
Directeur-Général.
Montréal, 24 Novembre 1876 —67 c

AVIS.

La Banque Jacques-Cartier

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de "La Banque Jacques-Cartier," aura lieu à Montréal, au Bureau de la Banque, (Place d'Armes), JEUDI, le VINGT-ET-UN DECEMBRE prochain, à TROIS heures de l'après-midi.
On y procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Direction.
Les questions de la réduction du Capital de la Banque, de la souscription d'actions préférentielles et de la fusion (amalgamation) avec une ou d'autres Banques, seront alors soumises aux Actionnaires
J. L. BEAUDRY,
Président.
Montréal, 16 Novembre 1876. 60—

La Banque du Peuple
AVIS.
Le DIX d'OCTOBRE courant, M. JEAN VINCENT ALPHONSE LEBLANC, marchand de Montréal, a été admis membre de la corporation de la "Banque du Peuple," au lieu et place de JOHN PRATT, Ecr., décédé.
A. A. TROTTIER,
Caissier.
Montréal, 14 Octobre 1876 —32 dm c

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION, SOULANGES.
Pour devenir actionnaire dans cette Société, il suffit de payer pour le moment, pour une part de $500 00, 25 cts d'entrée, 25 cts pour le livret et payer les versements hebdomadaires qui sont de 25 cts jusqu'à la somme de $156,00, y compris les arrérages qui datent du 1er Avril 1874 jusqu'au moment de sa souscription et qui sont payable que lorsque l'actionnaire gagne son appropriation, pour laquelle somme, un membre aura la certitude d'avoir une Maison contant $500 00, ou $500 00 en argent.
Hâter Vous de souscrire pour profiter de ces Bonnes avantages.
J. L. BARRE,
Sec.-Très.
11 Décembre. 78

SOCIETE DE CONSTRUCTION DE LA PUISSANCE.
AVIS
Est par le présent donné qu'une Assemblée Générale Spéciale des actionnaires de cette Société, pour recevoir le rapport des Directeurs sur l'état des affaires de cette Société, et prendre en considération certains changements proposés par les actionnaires de cette société dans une requête adressée au Président, aura lieu dans la salle Nelson, No. 505, rue Craig, en cette cité, MARDI, le 19 Décembre prochain, à 8 heures P.M.
Par ordre des Directeurs,
J. B. LAFLEUR,
Sec.-Très.
Montréal, 1er Décembre 1876.—58

LA SOCIETE CANADIENNE FRANCAISE DE CONSTRUCTION DE MONTREAL.
Le tirage au sort et la vente à l'enchère des 79ème et 80ème appropriations auront lieu JEUDI, le 17 Mai 1877, les aspirants devront se présenter à l'Ecole à 3 heures P.M., pour subir un examen. Cet examen décidera l'admission, et la distribution des bourses, s'il y a lieu, en tenant compte de la date de la demande.
Par ordre du Principal,
G. GERVAIS, Professeur,
Secrétaire.
1er Septembre 1876. s

SOCIETE MUTUELLE DE CONSTRUCTION SOULANGES.
Cette Société est aussi un puissant moyen de colonisation de nos Townships, car elle peut avec la moitié de l'appropriation ($250) faire bâtir une maison convenable, et avec l'autre moitié ($250) faire défricher une certaine étendue de terre et faire travailler l'actionnaire qui sera le colon, en le payant pour son ouvrage. L'actionnaire, même en ne gagnant son appropriation que le dernier, se trouverait encore à avoir cette terre et maison, ayant coûté $600 comptant, pour $156, qu'il aurait payé à la Société.
Les versements de 25c par semaine sont payables pendant 12 ans et pas plus ! !
J. L BARRE,
Sec.-Trésorier.
Montréal, 10 Nov. 1876.—53

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU
DU
COMTÉ D'HOCHELAGA
194, rue St. Jacques, Montréal

OFFICIERS :
WILLIAM RUTHERFORD, *Président.* | JAMES GRANT, *Directeur-Gérant.*

DIRECTEURS :
J. K. WARD, Maire de Notre-Dame de Grâce.
JOSEPH A. M. LAPIERRE, M.D., Village St. Jean Bte.
DUNCAN MACDONALD, Entrepreneur de Chemins de fer.
NARCISSE TRUDEL, Maire de St. Henri.
ALEX HOLMES, Marchand de bois, etc.
MICHEL LEFEBVRE, Maire du Côteau St. Louis.
JOHN McMILLAN, Raffineur et Marchand d'huile.
WILLIAM RUTHERFORD, Marchand de bois, etc.
JAMES GRANT, Côte des Neiges.

Avocats—MM. CROSS, LUNN & DAVIDSON, C. R.
Banquiers—LA BANQUE CONSOLIDEE.
Secrétaire et Trésorier—JAMES GRANT.

Assurances de toute description, non spécialement hazardeuses, accordées sous des termes équitables.
27 octobre.—a k

Compagnie d'Assurance Royale Canadienne.
FEU ET MARINE.
Montant du Capital souscrit.....$6,000,000
Montant du Capital payé..... 600,000
Actif.....$1,387,999.85
PASSIF.
Recettes, y compris les assurances renouvelées.....$ 604 700 62
REVENU.
Primes reçues.....$ 1,368 680 36
Intérêt sur Placements..... 57 982 35
Revenu total durant l'année 1875 .....$1,426,662 71
D. L. KIRBY, *Sous-Gérant. Montréal.* | CHAS. FORTIER, *Dép Gér. de la Marine.*
ARTHUR GAGNON, Sec.-Tresorier. | ALFRED PERRY, Gérant-Général.
4 Août.— 273